

# L'Aluette

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

BEAUVOIR-SUR-MER



82<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE L'U.N.C. À BEAUVOIR SUR MER - 21 JUIN 2015



Juillet - Décembre 2015 - Numéro 141

**Vie du conseil**

**Vie municipale**

**Vie en développement**

**Vie associative**

**Vie pratique**

**Vie ludique**



Belvérières, Belvéris,

La saison estivale commence. Nos touristes arrivent et tout se met en place pour les accueillir.

- Les activités organisées par la mairie seront variées avec des concerts de qualité, les animations des 14 juillet et 15 août qui, comme d'habitude, attireront belvéris et touristes dans une ambiance conviviale pour les petits et les grands. Un spectacle humoristique clôturera la fin de saison. L'office de tourisme participe activement à la promotion de toutes ces animations.

- Comme les années précédentes, la sécurité sera renforcée par des gendarmes supplémentaires et deux pompiers mis à disposition par le service incendie du département.

- Notre police municipale sera au complet au 1<sup>er</sup> juillet avec l'arrivée de Laurent Chauvin, en remplacement de James Blanchet. Ils seront à votre disposition pour l'opération Tranquillité Vacances que nous renouvelons, n'hésitez pas à vous inscrire. Je renouvelle mon appel au civisme de chacun pour signaler tout fait ou situation anormale dans vos rues et quartiers dans le cadre des voisins vigilants. Appelez la mairie ou la gendarmerie selon les horaires.

Toutes ces activités n'empêchent pas de continuer nos divers travaux. À la rentrée, les sportifs retrouveront un sol tout neuf dans la salle de basket, nos écoliers une toiture refaite et divers travaux dans les locaux. Nos services techniques commencent leur transfert dans leurs nouveaux bâtiments. C'est un travail long car il faut jongler avec tous les travaux habituels mais ils devraient être sur le nouveau site à l'automne.

L'été a bien commencé avec une formidable journée du 21 juin. L'accueil du congrès départemental de l'UNC a été une réussite grâce à ses organisateurs. Je félicite notre section de Beauvoir pour son dévouement et son efficacité. Je n'oublierai pas les diverses associations qui se sont jointes à eux. Une fois de plus, le monde associatif a su montrer son savoir pour organiser un événement de cette ampleur qui a permis d'accueillir 3000 personnes. Bravo à tous et merci.

Cette journée s'est terminée par la fête de la musique qui a été appréciée par petits et grands.

Avant de terminer, je tenais à vous informer que le dossier de la déviation de Beauvoir St Gervais vient d'être annulé en Conseil d'État. Ce sont trente années perdues. Nous allons voir avec le Conseil Départemental quelles possibilités pourraient être étudiées pour nos deux communes et sous quelles formes. Sachant qu'avec des normes environnementales de plus en plus contraignantes, il ne sera pas possible de reprendre ce tracé qui passe sur des zones de marais. Je tiens à souligner que les membres de l'opposition sont plus détracteurs que constructeurs. Selon eux, c'est moi même qui faisais tout pour que ce dossier n'aboutisse pas alors qu'il était dans les mains de la justice. Je prouve une fois de plus ma sincérité auprès des belvéris auxquels je n'ai jamais rien dissimulé.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous un très bel été.

Le Maire  
Christian THIBAUD



## Conseil Municipal Séance du Mercredi 14 Janvier 2015

**Présents** : MM. THIBAUD Christian, BILLON Jean-Yves, MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, MM. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHÉ Sandrine, TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François, MME CHANSON Laura.

**Absent** : M. BIZEUL Jérôme

**Absente Excusée** : MME BATARD Martine

### 01/2015 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Rénovation du bâtiment de l'ancienne usine BENETEAU pour les services techniques municipaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de déménagement des services techniques municipaux dans un des bâtiments de l'ancienne usine BENETEAU.

Des travaux de réseaux, de clôture et d'aménagement intérieur et extérieurs sont préalablement nécessaires, et ont été estimés à hauteur de 204.989,16 €.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé de solliciter de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % du montant des travaux, au titre du «Secteur Immeubles Communaux et intercommunaux» pour la rénovation des locaux techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement des travaux de rénovation du bâtiment de l'ancienne usine BENETEAU pour les services techniques municipaux tel que suit :



	Intitulé	Montant HT
<b>DÉPENSES</b>	Extension du réseau électrique	35.590,00 €
	Electricité :	
	- Travaux de réhabilitation électrique	24.507,85 €
	- Création de branchements électriques	737,22 €
	Travaux d'induction en eau potable (estimation)	10.000,00 €
	Travaux d'aménagement intérieur :	
	- Rayonnage	20.093,90 €
	- Cloisonnement d'ateliers (estimation)	30.000,00 €
	- Locaux modulaires	33.853,19 €
	Travaux de clôture :	
- Portail et portillon électriques	8.661,00 €	
- Clôture de 40 ml	2.534,00 €	
Travaux d'aménagements extérieurs :		
- Construction de boxes pour matériaux	39.012,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>204.989,16 €</b>
<b>RECETTES</b>	SyDEV – Participation pour l'extension du réseau électrique	11.304,00 €
	DETR 2015 (40 % du montant des travaux)	77.474,06 €
	Autofinancement	116.211,10 €
	<b>TOTAL</b>	

- décide de solliciter de l'État la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % du montant des travaux, au titre du «Secteur Immeubles Communaux et intercommunaux» pour la rénovation des locaux techniques, soit un montant de 77.474,06 €

### 02/2015 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Rénovation du sol de la salle de basket et mise aux normes des tracés

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au 1<sup>er</sup> Septembre 2015, toutes les salles de basket dans lesquelles se déroulent des compétitions, et ce quel que soit le niveau de jeu (Départemental, Régional ou National), devront disposer de nouveaux tracés.

De plus, les supports de sol et revêtements doivent être conformes aux normes EN-14-904 et EN-90-202.

Afin de se conformer à cette nouvelle réglementation, la moquette au sol de la salle de basket située au complexe sportif Rue du Cornoir sera remplacée par un sol en mousse polyuréthane qui offre une meilleure résistance, et une meilleure absorption des chocs.

Ces travaux s'achèveront par l'application des nouveaux tracés de terrains.

Ces travaux prévus pour le mois d'Août 2015 sont estimés à hauteur de 48.989,54 € HT.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé de solliciter de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 %, au titre du «Secteur Immeubles Communaux et intercommunaux» pour des travaux de mise en sécurité et de mise aux normes pour les locaux à caractère sportif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement des travaux de rénovation du sol de la salle de basket et de mise aux normes des tracés, tel que suit :



	Intitulé	Montant HT
<b>DÉPENSES</b>	Travaux de rénovation du sol de la salle de basket	48.989,54 €
	<b>TOTAL</b>	<b>48.989,54 €</b>
<b>RECETTES</b>	DETR 2015 (40 % du montant des travaux)	19.595,81 €
	Autofinancement	29.393,73 €
	<b>TOTAL</b>	<b>48.989,54 €</b>

- décide de solliciter de l'État la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % du montant des travaux, au titre du «Secteur Immeubles Communaux et intercommunaux» pour des travaux de mise en sécurité et de mise aux normes pour les locaux à caractère sportif, soit un montant de 19.595,81 €.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### **Lecture des remerciements**

- Remerciement de la part de M. BOZEC Jacques suite au décès de son épouse Joëlle

##### **Nom pour l'ancien site Bénétéau**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à un nom pour le site Bénétéau. L'appel est lancé, des idées de noms seront données au prochain conseil municipal.

##### **Stationnement privé**

Marc CORABOEUF relaye la demande de Jean-Claude DUGAST qui voudrait une place de parking privée devant chez lui. Le conseil municipal estime que sa propriété est suffisamment grande pour pouvoir y garer son véhicule.

##### **Boulodrome**

Marc CORABOEUF demande si le refus de la municipalité de construire un boulodrome a été débattu en conseil municipal. Denis TESSON explique que la Pétanque avait déjà demandé il y a quelques années et nous avons ressorti les estimations qui avaient été faites et qui étaient trop importantes pour être supportées par le budget communal pour une seule association.

Denis TESSON explique qu'il y a d'autres priorités, par exemple trouver un autre local adapté au tir à l'arc, qui, à l'heure actuelle se trouve à la salle Océane, salle devenue vétuste.

##### **Téléthon**

Denis TESSON donne les résultats du Téléthon des 4 communes du canton et du Perrier :

- Le Perrier : 2 832 €
- Saint Gervais : 3 050 €
- Bouin : 1 800 €
- Saint Urbain : 2 345 €
- Beauvoir Sur Mer : 3 935 €

Soit un montant total de 13.962 € versé à l'AFN Téléthon (soit environ 1000 € de moins qu'en 2013)

##### **Remise de médaille**

Michel BAUD remercie le Maire pour la remise de médaille lors de la cérémonie de vœux.

## Conseil Municipal Séance du Lundi 16 Février 2015

**Présents** : M. BILLON Jean-Yves , MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, M. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BIZEUL Jérôme, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, POUTHÉ Sandrine, TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François, MME CHANSON Laura.  
**Absent ayant donné pouvoir** : M. THIBAUD Christian à M. BILLON Jean-Yves

### 03/2015 – Débat d'Orientations Budgétaires année 2015

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle à l'assemblée qu'en application de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'aménagement du territoire de la République, il doit être procédé à un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente la note relative aux évolutions du budget.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget Général, du budget Assainissement, du budget Zone Artisanale, et du budget Zone Artisanale le Clos Saint Antoine.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le projet de programme d'investissement pour 2015.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2015

### 04/2015 - Programme « Eco-Pass » du Conseil Général – Mise en place d'une aide financière et détermination des critères d'éligibilité

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe l'assemblée que dans le cadre de sa compétence des aides à la pierre, le Conseil Général de la Vendée a modifié son programme «Eco-Pass» avec une ouverture à l'acquisition-amélioration et aux terrains dont la surface est supérieure à 500 m<sup>2</sup>.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint précise que l'eco-PASS est une aide forfaitaire de 3.000 € attribuée par la commune à hauteur de 1.500 € et de 1.500 € par le Conseil Général de Vendée.

Plusieurs conditions sont nécessaires: répondre aux plafonds de ressources PLS pour une accession directe et PSLA pour une accession sécurisée, construire ou acquérir un logement neuf ou en location-accession en vue de l'occuper à titre de résidence principale, et acquérir un logement ancien situé en centre bourg bénéficiant d'une étiquette initiale égale à D, E ou F et réaliser des travaux avec un gain de performance énergétique d'au moins 30 %.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil Municipal que par délibération n°32/2014 du 24 Février 2014, la commune s'est associée au Conseil Général pour cette eco-PASS en attribuant une prime forfaitaire à l'accession à la propriété à hauteur de 1.500 € par bénéficiaire soit un total cumulé de 3.000 € ou 4.500 € pour les terrains inférieurs à 500 m<sup>2</sup>. Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose à l'assemblée de renouveler cette aide.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose notamment les critères suivants :

- le permis de construire de l'opération devra être déposé au service instructeur dans les 6 mois qui suivent la signature de la promesse de vente
- la déclaration d'achèvement de

travaux devra être fournie dans les 2 ans qui suivent l'accord du permis de construire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de mettre en œuvre une aide financière telle qu'exposée ci-dessus

- décide de retenir les critères de l'éco-Pass du Conseil général pour accorder l'aide communale

- décide d'émettre les conditions d'éligibilité supplémentaires suivantes :

- le permis de construire de l'opération devra être déposé au service instructeur dans les 6 mois qui suivent la signature de la promesse de vente
- la déclaration d'achèvement de travaux devra être fournie dans les 2 ans qui suivent l'accord du permis de construire

- décide que l'aide accordée par bénéficiaire sera de 1.500,00 €, quelque soit la composition de celui-ci

- décide d'arrêter le nombre de prime à 10 par année civile

- décide d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :

- avis d'imposition N-2 des bénéficiaires,
- offre de prêt délivré par l'établissement bancaire,
- attestation de propriété délivrée par le notaire,
- Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) pour une acquisition-amélioration. et factures travaux concourant au gain énergétique de 30 %.

**05/2015 – Approbation de la convention relative à la mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Pays de Challans en vue de l’instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l’occupation du sol**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe l’assemblée que selon les termes de la loi ALUR du 24 Mars 2014 publié au Journal Officiel du 26/03/2014, les conventions de mise à disposition des services de l’Etat au bénéfice de communes situées dans des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 10.000 habitants seront réputées caduques au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le président de la Communauté de Communes du Pays du Gois a manifesté son souhait de confier l’instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l’occupation du sol à la Communauté de Communes du Pays de Challans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le Bureau Communautaire du Pays de Challans a émis un avis favorable à cette proposition.

Il convient dès lors de confier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l’instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l’occupation du sol à la Communauté de Communes du Pays de Challans, et d’approuver la convention de « mise à disposition » des services de la Communauté de Communes du Pays de Challans pour l’instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l’occupation du sol.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :  
- décide de confier à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015, l’instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l’occupation du sol à la Communauté de Communes du Pays de Challans

- approuve la convention de « mise à disposition » des services de la Communauté de Communes du Pays de Challans pour l’instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l’occupation du sol.

VOTE : OUI : 21 ABSTENTION : 6

**06/2015 - Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – Modalités de la répartition pour 2015**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe l’assemblée que la loi de finances pour 2012 a créé un Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il s’agit d’un mécanisme qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Pour le canton, le montant des prélèvements pour alimenter le FPIC s’est élevé en 2014 à hauteur de 186.286,00 €, qu’il convient de répartir entre les communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Gois. Les chiffres pour 2015 seront connus en Mai 2015.

Il existe 3 modalités de répartition du FPIC entre la Communauté de Communes et les communes membres, et entre les communes membres entre elles :

- 1- la répartition de droit commun, calculée en fonction de la contribution au potentiel fiscal agrégé de chaque collectivité, ce qui correspond en 2014 à un montant de 35.404,00 € pour Beauvoir sur Mer
- 2- la répartition dérogatoire en fonction du coefficient d’intégration fiscale, ce qui correspond en 2014 à un montant de 46.025,00 € pour Beauvoir sur Mer
- 3- la répartition dérogatoire dite libre, sur laquelle s’appuie la Communauté de Communes pour proposer un reversement

total du FPIC à la Communauté de Communes.

En effet, par délibération du 22 Janvier 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Gois a décidé, au regard de l’importance de ses projets d’investissement pour 2015, d’attribuer la totalité du FPIC à la Communauté de Communes, sans reversement aux communes membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- refuse la décision du conseil communautaire en date du 22 janvier 2015 qui décidait de l’attribution totale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales à la Communauté de Communes du Pays du Gois sans reversement aux communes membres.

- demande le reversement aux communes membres du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales selon la répartition de droit commun

**07/2015 – FPS Tower – Approbation de la convention d’occupation du domaine public pour un emplacement situé Zone artisanale La Taillée**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe l’assemblée qu’aux termes d’une convention initiale en date du 4 Juillet 2002, la commune de Beauvoir sur Mer a consenti à BOUYGUES TELECOM le droit d’occuper un emplacement d’une surface de 100 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section AD n°79, situé zone artisanale La taillée afin d’implanter et d’exploiter des infrastructures.

En date du 22 Novembre 2012, BOUYGUES TELECOM a cédé à FPS Towers (France Pylônes Services) la convention ainsi que les droits et obligations en découlant.

Afin de permettre la mise en conformité de la convention, il convient de procéder à la régularisation d’une nouvelle convention qui annule et remplace la précédente et reprend les conditions et éléments contractuels définis précédemment.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint précise que cette convention est conclue pour une durée de quinze années, et donne lieu au versement par FPS à la commune de Beauvoir sur Mer d’une redevance annuelle de 2.871,93 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d’approuver la convention avec FPS Towers (France Pylônes Services) relative à l’occupation du domaine public pour un emplacement de 100 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section AD n°79, située zone artisanale La Taillée afin d’implanter et d’exploiter des infrastructures.

**08/2015 – Restauration des archives communales – Demande de subvention**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe l’assemblée qu’il convient de

procéder à la restauration de certains documents d’archives, et en priorité de trois registres de naissance très abimés pour un montant de 894,86 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter une subvention dans le cadre de la restauration des archives communales, à hauteur de 30 % du montant hors taxe des devis, soit un montant de 268,45 € pour dé pense de 894,86 €.

**09/2015 – Règlement de la zone artisanale du Clos St Antoine – Modifications**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle à l’assemblée qu’un permis d’aménager a été accordé à la commune de Beauvoir sur Mer pour la réalisation d’une zone artisanale au Clos St Antoine, par arrêté du 5 Septembre 2013.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe l’assemblée de l’existence d’un règlement de la zone artisanale annexé à l’arrêté, qui a vocation à s’appliquer aux propriétaires de lots privatifs.

Ce règlement établi des règles relatives à la division des terrains, aux accès et voirie, aux dessertes par les réseaux, à l’aspect extérieur des constructions, aux plantations...

La vente de lots à des entreprises étant prochaine, il convient de modifier ce règlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de modifier le règlement de la zone artisanale du Clos St Antoine tel qu’il a été annexé à l’arrêté de permis d’aménager du 5 Septembre 2013 pour y intégrer les dispositions suivantes :

**A l’article 1 :**  
«Les dépôts de déblais et de gravats sont interdits».

**A l’article 21 :**  
- «L’obligation de construire un

bâtiment ayant une emprise minimum de 5% de la parcelle achetée,

- l’engagement de l’acquéreur portant sur le dépôt de sa demande d’autorisation nécessaire (permis de construire, d’aménager, déclaration préalable...) dans un délai de 9 mois à compter de la signature dudit contrat, le commencement des travaux de construction dans un délai de 9 mois à compter de l’obtention de l’autorisation d’urbanisme, et la réalisation des constructions dans un délai de 24 mois à compter à compter de l’obtention de l’autorisation d’urbanisme.

L’exécution de cette obligation sera considérée comme remplie par la présentation de la copie de la déclaration d’achèvement et de conformité des travaux (DACT).

Dispositions relatives à l’inobservation des délais d’exécution mentionnés suivantes :

- dans l’hypothèse de la non observation des délais mentionnés, la commune de Beauvoir sur Mer mettra l’acquéreur en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de 30 jours francs.

- Passé ce délai, la commune de Beauvoir sur Mer pourra :

- Réclamer des dommages et intérêts correspondant au préjudice causé en compromettant la réalisation de l’aménagement et la vente des terrains. Une indemnité de 20% du prix de cession du terrain sera exigible en cas de non-respect des délais de démarrage des travaux et de présentation de la déclaration d’achèvement et de conformité des travaux. Le paiement de ces indemnités ne dispense pas l’acquéreur de respecter les obligations pour lesquelles il a été sanctionné.

- Prononcer la résolution de la vente notifiée par acte d’huissier en cas d’inobservation du délai fixé.»

**10/2015 – SyDEV – Opération d'éclairage suite à la visite n°2**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe l'assemblée que suite à la visite n°2 de Septembre 2014, il convient d'approuver la convention n°L.RN.018.14.002 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 1.907 € pour un montant total de travaux de 2.724€ HT.

Ces travaux consistent en le remplacement de lanternes défectueuses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°L.RN.018.14.002 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 1.907 € pour un montant total de travaux de 2.724 € HT.

**11/2015 – SyDEV – Opération d'éclairage sur les terrains de football**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint informe l'assemblée que dans le cadre du programme de rénovation 2015 des terrains de football, il convient d'approuver la convention n°L.TS.018.14.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 6.905,00 € pour un montant total de travaux de 8.631 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°L.TS.018.14.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 6.905 € pour un montant total de travaux de 8.631 € HT.

**12/2015 – SyDEV - Opération d'éclairage au Clos St Antoine II**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle à l'assemblée que VENDEE HABITAT est maître d'ouvrage pour la réalisation du lotissement du Clos St Antoine II.

Les équipements publics étant appelés à être transférés dans le domaine public communal, il convient d'approuver la convention tripartite n°L.P4.018.12.001 entre VENDEE HABITAT, le SyDEV et la commune de Beauvoir sur Mer, relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant un montant de travaux à la charge de VENDEE HABITAT à hauteur de 7.510 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention tripartite n°L.P4.018.12.001 entre VENDEE HABITAT, le SyDEV et la commune de Beauvoir sur Mer,

relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant un montant de travaux à la charge de VENDEE HABITAT à hauteur de 7.510 €.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES****Lecture des remerciements**

- Remerciement de la part de la famille BURGAUD suite au décès de M. Jean BURGAUD
- Remerciement de la famille de l'Abbé FOUCHET suite au décès de M. André FOUCHET
- Remerciement de la famille GAUVRIT suite au décès de Mme Maria GAUVRIT.

**Nom pour l'ancien site Bénéteau**

Plusieurs propositions de nom pour l'ancien site Bénéteau ont été données, celui qui a été retenu est le suivant : « Pôle économique de la Rose des Vents ».

La municipalité va proposer ce nom aux 3 entreprises qui vont s'installer, le conseil entérinera par la suite cette dénomination par délibération.

**Rue de la Roseraie**

Marianick TULET demande si le lotissement de la Rue de la Roseraie est passée dans le domaine public et demande si les agents communaux vont entretenir les espaces verts. Une vérification sera faite.

**Eclairage de l'église**

Michel BAUD signale qu'il y a un manque d'éclairage à l'intérieur de l'église, côté grande porte. L'éclairage ne fonctionne plus.

**Aménagement piétonnier**

Jean-Philippe MENETRIER demande si un aménagement piétonnier sera fait du Parc du Cornoir à la Rue Henri Geoffroy. Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint précise que le trou fait dans le mur de la propriété ROUSSEAU donne sur des parcelles privées. Ce trou a été fait pour pouvoir accéder au fossé et l'entretenir.

**Conseil Municipal  
Séance du Lundi  
30 Mars 2015**

**Présents** : MM. THIBAUD Christian, BILLON Jean-Yves , MME MANDIN Monique, M. TESSON Denis, MME KARPOFF Béatrice, M. ANDRÉ Peter, MME AMIOT Alizée, M. GILBERT Yannick, MME ROBARD Stéphanie M. BAUD Michel, MMES TULET Marianick, BATARD Martine, M. MÉNETRIER Jean-Philippe, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME DOUX Fabienne, MM. RETUREAU Pascal, BIZEUL Jérôme, BURGAUD Cyril, MMES BRIÉE Sophie, TENDRON Maëlle, M. CORABOEUF Marc, MME BLANCHARD Isabelle, MM. DELAPRÉ Stéphane, PILLET Jean-François.

**Absent ayant donné pouvoir** : MME POUTHÉ Sandrine à M. BURGAUD Cyril, MME CHANSON Laura à MME BLANCHARD Isabelle

**13/2015 – Compte de gestion 2014 – Budget général**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte de gestion 2014 du budget général de la commune

**14/2015 – Compte de gestion 2014 – Budget assainissement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte de gestion 2014 du budget assainissement de la commune

**15/2015 – Compte de gestion 2014 – Budget zone artisanale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte de gestion 2014 du budget annexe zone artisanale de la commune

**16/2015 – Compte de gestion 2014 – Budget zone artisanale Le Clos St Antoine**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion établi

est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte de gestion 2014 du budget annexe zone artisanale le Clos St Antoine de la commune.



**17/2015 – Compte administratif 2014 – Budget général**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BILLON conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2014 du budget «général».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :  
- adopte le compte administratif du budget général pour l'exercice 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Recettes		4 857 698.29	
Dépenses		4 445 089.71	
	714 516.88	412 608.58	<b>1 127 125.46</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes		4 128 739.54	
Dépenses		1 983 317.79	
	-489 042.38	2 145 421.75	<b>1 656 379.37</b>
<b>Restes à réaliser</b>			
Recettes		128 556.25	
Dépenses		2 290 808.68	
Solde des restes à réaliser		-2 162 252.43	

**18/2015 – Compte administratif 2014 – Budget assainissement**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BILLON conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2014 du budget «Assainissement».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :  
- adopte le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Recettes		440 584.13	
Dépenses		334 676.12	
	1 241 344.30	105 908.01	<b>1 347 252.31</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes		249 110.64	
Dépenses		352 064.23	
	52 966.13	-102 953.59	<b>-49 987.46</b>
<b>Restes à réaliser</b>			
Recettes		0.00	
Dépenses		162 292.80	
Solde des restes à réaliser		-162 292.80	

**19/2015 – Compte administratif 2014 – Budget zone artisanale**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BILLON conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2014 du budget «Zone Artisanale».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :  
- adopte le compte administratif du budget zone artisanale pour l'exercice 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Recettes		182.090,17	
Dépenses		182.090,17	
	51.732,88	0,00	<b>51.732,88</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes		187.525,55	
Dépenses		191.270,41	
	-24.718,63	-3.744,86	<b>-28.463,49</b>

**20/2015 – Compte administratif 2014 – Budget zone artisanale Le Clos St Antoine**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BILLON conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2014 du budget «Zone Artisanale Clos St Antoine».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :  
- adopte le compte administratif du budget zone artisanale Le Clos St Antoine pour l'exercice 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Recettes		789.759,11	
Dépenses		759.876,93	
	0,00	29.882,18	<b>29.882,18</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes		110.429,11	
Dépenses		759.759,11	
	-110.429,11	-649.330,00	<b>-759.759,11</b>

**21/2015 – Affectation du résultat de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015 – Budget général**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :  
- décide d'affecter le résultat du compte administratif du budget général 2014 au budget primitif général 2015 tel que suit :

	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à affecter
<b>Fonctionnement</b>	412.608,58	714.516,88	<b>1.127.125,46</b>
<b>Investissement</b>	-489.042,38	2.145.421,75	Besoin de financement 1.656.379,37
Reste à réaliser			
Dépenses	2.290.808,68		
Recettes	128.556,25		
	-2.162.252,43		-2.162.252,43
Total besoin de financement			- 505.873,06

- Affectation en réserves en investissement R 1068 **505.873,06**  
- Report en fonctionnement R 002 **621.252,40**

**22/2015 – Affectation du résultat de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015 – Budget assainissement**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat du compte administratif du budget assainissement 2014 au budget primitif assainissement 2015 tel que suit :

	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à affecter
<b>Fonctionnement</b>	105.908,01	1.241.344,30	<b>1.347.252,31</b>
<b>Investissement</b>	-102.953,59	52..966,13	Besoin de financement -49.987,46
Reste à réaliser			
Dépenses	162.292,80		
Recettes	0,00		
	162.292,80		162.292,80
<b>Total besoin de financement</b>			<b>- 212.280,26</b>

**23/2015 – Vote des taux**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la notification des bases prévisionnelles de fiscalité pour 2015, le produit attendu est estimé à 2.040.583,00 € pour les TH, TFB, TFNB, CFE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir les taux 2014 pour 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation 21,34%
- Taxe foncière (bâti) 13,47%
- Taxe foncière (non bâti) 34,78%
- Cotisation Foncière des Entreprises 20,10%

<b>- Affectation en réserves en investissement R 1068</b>	<b>212.280,26</b>
<b>- Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1.134.972,05</b>

**24/2015 – Budget primitif 2015 – Budget général**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif général pour l'exercice 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif général pour l'exercice 2015 tel que suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION
011 - Charges à caractère général	1 256 100,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 417 200,00
014 - Atténuations de produits	295 000,00
022 - Dépenses imprévues	54 573,40
023 - Virement à la section d'investissement	282 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	236 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	576 500,00
66 - Charges financières	150 000,00
67 - Charges exceptionnelles	8 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 275 973,40</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION
002 - Résultat de fonctionnement reporté	621 252,40
013 - Atténuations de charges	15 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 111,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	152 963,00
73 - Impôts et taxes	2 326 563,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 040 074,00
75 - Autres produits de gestion courante	60 000,00
76 - Produits financiers	10,00
77 - Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>4.275.973,40</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Reports	Proposé	Total Budget
Hors Opérations	57 097,20	1 391 111,00	1 448 208,20
17 - Presbytère		3 000,00	3 000,00
25 - Centre Administratif		3 000,00	3 000,00
28 - Salle Omnisports		97 000,00	97 000,00
29 - Ardoise Verte		5 000,00	5 000,00
31 - Centre de Loisirs		5 000,00	5 000,00
38 - Les Halles		45 000,00	45 000,00
39 - Mairie	5 251,56	10 000,00	15 251,56
40 - Église	54 861,84	400 000,00	454 861,84
41 - Voirie	352 240,43	540 000,00	892 240,43
42 - Éclairage Public et effacement de réseaux	1 278,68	40 000,00	41 278,68
43 - Complexe Sportif		10 000,00	10 000,00
45 - Groupe Scolaire		35 000,00	35 000,00
48 - Réserve foncière		100 000,00	100 000,00
51 - Salle Polyvalente		11 000,00	11 000,00
53 - Parc Services Techniques		20 000,00	20 000,00
54 - Aménagement des entrées de bourg	26 245,28	10 000,00	36 245,28
58 - Plan vert	2 619,24		2 619,24
59 - Communication par l'objet			
60 - Salle polyvalente nouvelle	52 240,74		52 240,74
61 - Réserve Lotissement		5 000,00	5 000,00
64 - Bâtiment industriel n°2 Services techniques	253 984,25	250 000,00	503 984,25
63 - Bâtiment industriel n°1 Entreprises	1 088 346,46		1 088 346,46
62 - Bâtiment Beneteau Associations	396 643,00	100 000,00	496 643,00
<b>Total général</b>	<b>2 290 808,68</b>	<b>3 080 111,00</b>	<b>5 370 919,68</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Reports	Proposé	Total budget
Hors Opérations	11 556,25	4 029 252,43	4 040 808,68
28 - Salle Omnisport		19 595,00	19 595,00
39 - Mairie	45 000,00		45 000,00
40 - Eglise		257 821,00	257 821,00
41 - Voirie		400 000,00	400 000,00
54 - Aménagement des entrées de bourg			
64 - Bâtiment industriel n°2 Services techniques		81 995,00	81 995,00
63 - Bâtiment industriel n°1 Entreprises		453 700,00	453 700,00
62 - Bâtiment Beneteau Associations	72 000,00		72 000,00
<b>Total général</b>	<b>128 556,25</b>	<b>5 242 363,43</b>	<b>5 370 919,68</b>

VOTE :  
OUI : 23  
NON : 1  
ABSTENTION : 3

**25/2015 – Budget primitif 2015 – Budget assainissement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le budget primitif assainissement pour l'exercice 2015, tel que suit :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif assainissement pour l'exercice 2015.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION
011 - Charges à caractère général	160 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 144 972,05
65 - Autres charges de gestion courante	30 000,00
66 - Charges financières	5 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	200 000,00
022 - Dépenses imprévues	15 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 594 972,05</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 000,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	350 000,00
002 - Résultat d'exploitation reporté	1 134 972,05
<b>TOTAL</b>	<b>1 594 972,05</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Reports	Proposé	Budget total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		49 987,46	49 987,46
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		110 000,00	110 000,00
041 - Opérations patrimoniales		100 000,00	100 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		60 000,00	60 000,00
20 - Immobilisations incorporelles		325 000,00	325 000,00
21 - Immobilisations corporelles		300 000,00	300 000,00
23 - Immobilisations en cours	162 292,80	500 000,00	662 292,80
020 - Dépenses imprévues (investissement)		49 972,05	49 972,05
<b>TOTAL</b>	<b>162 292,80</b>	<b>1 494 959,51</b>	<b>1 657 252,31</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Reports	Proposé	Budget_total
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		200 000,00	200 000,00
041 - Opérations patrimoniales		100 000,00	100 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation		1 144 972,05	1 144 972,05
10 - Dotations, fonds divers et réserves		212 280,26	212 280,26
<b>TOTAL</b>		<b>1 657 252,31</b>	<b>1 657 252,31</b>

VOTE : OUI : 26 NON : 1

**26/2015 – Budget primitif 2015 – Budget zone artisanale**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif zone artisanale pour l'exercice 2015 tel que suit :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif zone artisanale pour l'exercice 2015.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION
011 - Charges à caractère général	40 000,00
66 - Charges financières	500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 776,62
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	500,00
65 - Autres charges de gestion courante	6 732,88
67 - Charges exceptionnelles	6 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>235 509,50</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	51 732,88
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 276,62
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	500,00
77 - Produits exceptionnels	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>235 509,50</b>
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITION
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 463,49
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 276,62
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>220 740,11</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 776,62
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 963,49
<b>TOTAL</b>	<b>220 740,11</b>



**27/2015 – Budget primitif 2015 – Budget zone artisanale Le Clos St Antoine**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif zone artisanale Le Clos St Antoine pour l'exercice 2015 tel que suit :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif zone artisanale Le Clos St Antoine pour l'exercice 2015.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION
011 - Charges à caractère général	500 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	759 759,11
65 - Autres charges de gestion courante	84 882,18
67 - Charges exceptionnelles	520,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 161,29</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	29 882,18
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 159 759,11
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 000,00
77 - Produits exceptionnels	55 520,00
74 - Dotations, subventions et participations	
<b>TOTAL</b>	<b>1 345 161,29</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	759 759,11
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 159 759,11
<b>TOTAL</b>	<b>1 919 518,22</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	759 759,11
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 159 759,11
<b>TOTAL</b>	<b>1 919 518,22</b>

VOTE : OUI : 26 NON : 1

**28/2015 – Participation aux dépenses des écoles – Fixation du montant 2015**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes participent aux dépenses des écoles publiques.

La commune de Beauvoir participe donc aux dépenses du groupe scolaire le Gois mais verse également une participation aux écoles publiques accueillant des élèves résidant à Beauvoir, et scolarisés dans une autre commune.

Cette participation est basée sur le coût d'un élève dans l'école publique.

*Mme Alizée AMIOT et M. Michel SANCHEZ quittent la salle et ne participent pas au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer la participation de la commune de Beauvoir sur Mer aux dépenses des écoles pour l'année 2015 à hauteur de 573,00 € par élève.
- précise que ce montant servira également de base pour le versement de la participation aux écoles privées sous contrat d'association.

**29/2015 – Subventions aux associations 2015 – OGEC La Vigilante**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter la subvention pour l'association l'OGEC La Vigilante pour l'année 2015.

Mme Alizée AMIOT et M. Michel SANCHEZ quittent la salle et ne participent pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à l'association l'OGEC La Vigilante une subvention pour l'année 2015 à hauteur de 573 € par élève, soit un montant total de 80.220 €.

**30/2015 – Subventions aux associations 2015 – OEJ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter la subvention pour l'Office enfance Jeunesse pour l'année 2015.

Le budget prévisionnel fait apparaître un besoin de subvention de 27.900 €.

*Mmes Danièle ROUSSEAU, Sophie BRIEE, Monique MANDIN et Alizée AMIOT quittent la salle et ne participent pas au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à l'Office Enfance Jeunesse une subvention pour l'année 2015 à hauteur de 37.886,08 € dont 9.986,08 € de régularisation au titre de la participation communale pour 2014.

**31/2015 – Subventions aux associations 2015 – La Marelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter la subvention pour l'association La Marelle pour l'année 2015.

Le budget prévisionnel 2015 de l'association fait apparaître un besoin de subvention de 21.948,00 €.

La régularisation 2014 étant négative à hauteur de 2.052,12 €, Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'association La Marelle une subvention 19.895,88 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à l'association La Marelle une subvention à hauteur de 19.895,88 € pour l'année 2015.



**32/2015 – Budget général – Titres irrécouvrables – Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'admettre en non-valeur les taxes et produits non recouverts à ce jour, relatifs à des frais de restauration et de transports scolaires, pour un montant de 1.674,28 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'admettre en non-valeur les taxes et produits non recouverts à ce jour, relatifs à des frais de restauration et de transports scolaires, pour un montant de 1.674,28 €.

VOTE : OUI : 26 NON : 1

**33/2015 – Cession des parcelles AN n°232 et AN n°235**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°134/2014 en date du 15 Décembre 2014, le conseil municipal a décidé de vendre à la SARL Laveries de l'Île un ensemble immobilier, situé Chemin de la Chèvre, à prendre dans la parcelle cadastrée section AN n°105 composée : d'un bâtiment de 4.575 m², d'un terrain attenant de 6.088 m², d'un local technique de 40 m², et d'un lot contenant le transformateur électrique de 140 m², pour un montant de 457.500 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SARL Laveries de l'Île a conclu un contrat de crédit-bail immobilier portant sur l'ensemble immobilier ci-dessus désigné, avec les sociétés CMCIC LEASE et BPIFRANCE FINANCEMENT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de vendre aux sociétés CMCIC LEASE et BPIFRANCE FINANCEMENT la parcelle cadastrée section AN n°232 d'une contenance de 10.703 m² composée : d'un bâtiment de 4.575 m², d'un terrain attenant de 6.088 m², et d'un local technique de 40 m², et la parcelle cadastrée section AN n°235 contenant le transformateur électrique de 140 m², pour un montant de 457.500 € HT.

**34/2015 – Modification tarifs logement n°1 Rue St Nicolas**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération n°36/2012 en date du 26 Mars 2012, le conseil municipal a fixé les tarifs pour la location des trois logements situés Rue St Nicolas, utilisés pour l'accueil des renforts de gendarmerie sur le canton.

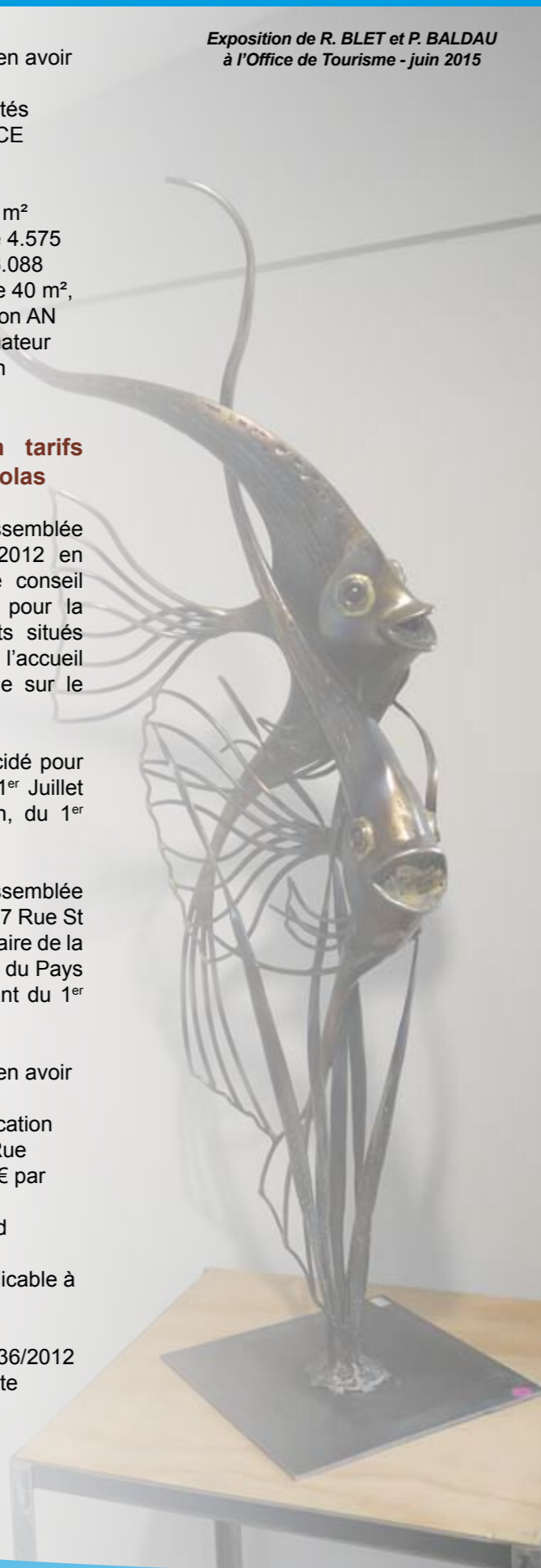
Un tarif différencié a été décidé pour une location en saison, du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août, ou hors saison, du 1<sup>er</sup> Septembre au 30 Juin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement n°1 situé au 7 Rue St Nicolas sera loué à une stagiaire de la Communauté de Communes du Pays du Gois pour la période allant du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Septembre 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer le tarif de location du logement n°1 situé au 7 Rue St Nicolas à hauteur de 100 € par semaine  
- précise que ce tarif s'entend charges comprises  
- précise que ce tarif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2015  
- précise que pour les autres logements, la délibération n°36/2012 en date du 26 Mars 2012 reste applicable.

Exposition de R. BLET et P. BALDAU à l'Office de Tourisme - juin 2015



**35/2015 – Lancement de la modification 2.5 du Plan d'Occupation des Sols – Suppression de l'emplacement réservé n°5**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Beauvoir sur Mer, approuvé par délibération n°152/01 du 10 Décembre 2001 prévoit un emplacement réservé n°5 dédié à l'aménagement d'espaces et d'équipements publics.

Cet emplacement réservé est positionné sur la parcelle cadastrée section AY n°307, d'une superficie de 3.528 m², et est situé derrière l'hôtel de ville.

Au vu du manque de places de stationnement en centre-ville à l'époque, cet emplacement réservé constituait une réserve pour la création de parkings notamment.

Lors du réaménagement de la Place des 3 Alexandre en 2011, 35 places de parking ont été créées, ce qui porte à 100 le nombre de stationnements délimités sur la Place des 3 Alexandre, et ce qui porte à 439 le nombre de places de stationnement disponibles dans un rayon de 200 mètres autour de l'église St Philbert.

Il s'avère par conséquent qu'il n'est plus nécessaire de conserver l'emplacement réservé n°5 pour du parking.

Par ailleurs, la commune de Beauvoir sur Mer a lancé une réflexion sur la construction de logements à destination des personnes âgées sur les parcelles AY n°158, 307 et 373.

Dans ce cadre, une convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée a été conclue le 17 Octobre 2014.

Après une première étude de faisabilité, il s'avère que pour être viable, le projet doit pouvoir trouver son emprise sur la totalité des 3

parcelles cadastrées AY n°158, 307 et 373.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lancer une procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, afin de supprimer l'emplacement réservé n°5.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'ordonnance n°2012-11 du 05 Janvier 2012, portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme a modifié les conditions de mise en œuvre de la modification simplifiée.

La modification simplifiée est une procédure permettant des modifications du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation relevant :

- 1- de toutes les modifications autres que celles qui n'entrent pas dans le champ d'application de la procédure de modification de droit commune (et hors champ de la révision), c'est-à-dire ne permettant pas de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles de plan, ni de diminuer ces possibilités de construire, ni de réduire la surface d'une zone urbaine à urbaniser ;
- 2- de la rectification d'une erreur matérielle ;
- 3- des majorations des possibilités de construire qui visent :
  - l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation (majoration du gabarit de 20 % en zone U),
  - à favoriser la diversité de l'habitat (majoration du COS de 50 % maximum pour mixité),
  - la performance énergétique et les énergies renouvelables dans l'habitat.

Le dossier de modification simplifiée doit désormais être notifié au Préfet et

aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.121-4 du Code de l'urbanisme avant la mise à disposition du projet au public.

De plus, les modalités de mise à disposition du projet au public doivent être précisées par délibération du conseil municipal au moins 8 jours avant son début, conformément aux articles L.123-13-1 et L.123-13-3 du Code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire propose les modalités de mise à disposition suivantes :

- Mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du 13 Avril au 11 Mai 2015 inclus, soit le lundi et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h.
- Tenue en mairie d'un cahier d'observations tout au long de la mise à disposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols qui portera sur la suppression de l'emplacement réservé n°5 dédié à l'aménagement d'espaces et d'équipements publics  
- décide d'adopter les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2.5 du Plan d'Occupation des Sols proposées  
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal  
- dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

**36/2015 – Instauration du dépôt du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme, tel que modifié par l'ordonnance n°2005-1527 du 8 Décembre 2005 prévoit que « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir ».

Quand bien même le Plan d'Occupation des Sols de Beauvoir sur Mer prévoit dans ses dispositions générales que toute démolition d'un bâtiment est soumise à permis de démolir, il convient d'instaurer par délibération l'obligation, à compter du 31 Mars 2015, du dépôt d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme.

Le maintien de cette procédure permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'instituer, à compter du 31 Mars 2015, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme.

**37/2015 – Projet de réalisation d'une voie de desserte entre la Route de la Roche et la Zone Artisanale du Clos St Antoine – Définition des objectifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la municipalité de réaliser une voie reliant la Route de la Roche à la Zone artisanale du Clos St Antoine.

Ce projet répond à la nécessité de faciliter l'accès à la Zone Artisanale du Clos St Antoine par la création d'une voie adaptée aux poids lourds et d'éviter le passage de ces véhicules sur le Chemin de la Chèvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de poursuivre le projet de réalisation d'une voie reliant la Route de la Roche à la Zone Artisanale du Clos St Antoine afin de faciliter l'accès à la zone par la création d'une voie adaptée aux poids lourds et d'éviter le passage de ces véhicules sur le Chemin de la Chèvre.
- décide dans ce cadre d'étudier toutes les opportunités permettant de réaliser ce projet d'intérêt général, notamment sur les parcelles cadastrées section AN n°32, 33, 35, 36 et 37, AR n°22 et 26b, et AP n°59, 63, 64 et 65 situées en bordure du Chemin du Fief Robert, dont le tracé servira de base à la future voie.



Place St Philbert

**38/2015 – SyDEV – Extension du réseau électrique Chemin de l'Ormeau**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de travaux d'extension du réseau électrique pour alimenter les bâtiments de l'ancienne usine BENETEAU par le Chemin de l'Ormeau, il convient d'approuver la convention n°E.P1.018.14.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 27.148 € pour un montant total de travaux de 43.558 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver la convention n°E.P1.018.14.001 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 27.148,00 € pour un montant total de travaux de 43.558 €

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Dates à retenir**

- Commission «Finances Subventions» le 27 avril 2015 à 19h00
- Conseil Municipal le 04 Mai 2015 à 20h00
- Le recrutement prochain d'un policier municipal suite à la mutation de James BLANCHET
- Enquête publique du classement du Gois du 7 Avril 2015 au 7 Mai 2015
- Réunion publique d'information sur le PPRL le 13 Avril à la salle polyvalente à 19h00

**Calvaire**

Pascal RETUREAU signale qu'il faudrait prévoir la restauration du calvaire de la Rue du Stade.

**Demande de l'association des Anciens Combattants**

Monsieur le Maire expose la demande des Anciens Combattants de dénommer la place derrière l'Office de Tourisme «Place des Anciens Combattants - Jean GUILLOT et Yves RABALLAND». Les Anciens Combattants s'occupent de contacter les familles. Une délibération sera prise.

**Lecture des remerciements**

- Remerciement de la part de la famille RENAUDIN suite au décès d'Hilaire RENAUDIN
- Remerciement de la part de la famille VERONNEAU suite au décès de Gilles VERONNEAU
- Remerciement de la part de la famille BROSSARD suite au décès de Joseph BROSSARD
- Remerciement de la part de la famille GRONDIN suite au décès de Lucie GRONDIN
- Remerciement de la part de la famille d'Yves VERONNEAU suite au décès de Marie-Jeanne MENUET

**Parcelle agricole**

Stéphane DELAPRÉ demande, suite à une réduction de son exploitation, s'il peut faire l'acquisition de terrains qui sont situés dans la ZAD, terrains qui sont propriété du Département actuellement et qui font l'objet de négociations avec la SAFER et le Département. Monsieur le Maire répond qu'il n'a aucune nouvelle de la SAFER et du Département mais il faut savoir que ces terrains avaient d'abord vocation à réaliser une réserve foncière pour la commune et qu'il n'est pas le seul à demander.

## Vie Municipale

## Déclarations préalables

## Vie Municipale

24/12/2014  
ABRAM Paul  
Pose de chauffe-eau solaire  
12 impasse des Genêts

29/12/2014  
FRECOURT Fabienne  
Transformation du garage en pièce  
9 rue des Écureuils

13/01/2015  
HERVY Josiane  
Construction d'une piscine  
18 route des ostréiculteurs

09/01/2015  
BRIAND Lucien  
Détachement de parcelle  
Rue du Cornoir

20/01/2015  
KEDZIOR Alain  
Construction d'un abri de jardin  
2 rue des Écureuils

26/01/2015  
RONDEAU François  
Édification de deux clôtures  
10 rue des Tamaris

27 /01/2015  
KEDZIOR Alain  
Édification d'une clôture  
2 rue des Écureuils

06/02/2015  
SCI Les Gourmonières  
Extension d'un atelier et remplacement d'une ouverture existante  
94 route des Sables

13/02/2015  
ATOUB Fabrice  
Démolition de la Véranda et la construction d'une salle à manger, Modification d'une ouverture  
28 chemin de la Vallée des Vignes

16/03/2015  
Madame ANGIBAUD Mireille  
Modification de façade avec pose d'un bardage  
76 rue du Port

24/03/2015  
RENAUD Jean-Michel  
Remplacement de la porte de garage par une fenêtre avec création d'une buanderie  
32 chemin des Mûres

03/04/2015  
ETOUBLEAU Denise  
Extension d'une habitation  
Les Seize vingt

14/04/2015  
BURGAUD Denis  
Bardage en PVC couleur ton pierre  
59 route des ostréiculteurs

16/04/2015  
ARNAUD Jean Paul  
Pose d'un bardage  
2 Avenue des Moulins

26 Avril 2015  
DANIAU Colette  
Modification de façade  
La Minée

27/04/2015  
BRIAND Lucien  
Détachement de parcelle  
Rue du Cornoir

21/05/2015  
DUCHENE Mickael  
Réhaussement d'un mur de clôture  
43 chemin de la Chèvre

30/05/2015  
FIGUEIRA Fabien  
Edification d'une clôture  
73q avenue des Moulins

04/05/2015  
POIRET Paul  
Construction d'une piscine  
18 chemin de la Rondelière

05/05/2015  
BUISSON Patrick  
Edification d'une clôture  
17 bis rue de Nantes

24/05/2015  
SARL FLOBER  
Édification de 2 murs de clôture  
3 et 5 rue des 4 Saisons

27/05/2015  
TALNEAU Bernard  
Édification de 2 murs de clôture  
19 chemin du Puits Neuf

28/05/2015  
MONIER Sirice  
Modification de façade pour la pose d'un bardage  
La Croix

01/06/2015  
REUMONT Marc  
Construction d'une véranda  
61 bis chemin de Chantemerle

01/06/2015  
POIRET Paul  
Construction d'un local technique  
18 chemin de la Rondelière

08/06/2015  
GIRAUDET Nathalie  
Extension maison par un préau et clôture  
23 avenue des Moulins

11/06/2015  
TENDRON Patrick  
Edification de mur de clôture en limite séparative  
73 b avenue des Moulins

15/06/2015  
NAUD Jean Yves  
Remplacement de la porte de garage par une baie coulissante  
59b rue du Cornoir

15/06/2015  
PETITGAS Jérémy  
Edification de murs de clôture en limite séparative  
86b rue des Sables

15/06/2015  
TENDRON Patrick  
Remplacement de la clôture maçonnée par une clôture grillagée  
73 bis avenue des Moulins

17/06/2015  
KOLIFRATH René  
Extension d'une habitation par une véranda  
1 rue Opale

22/06/2015  
PERIARD Dominique  
Modification de façade par la pose d'un Bardage  
8 chemin du Puits de Riez

22/06/2015  
BARBEREAU Bernard  
Modification de façade par la pose d'un bardage  
5 rue des Camélias

10/04/2015  
LEROY Pascal  
Extension d'une habitation par une pièce de vie, un garage et un grenier refuge  
103 route des ostréiculteurs

## Permis de construire

06 /01/2015  
PETITGAS Jérémy  
Construction d'une maison et clôture  
86 rue des Sables

18/02/2015  
FLEURY Patrick  
Construction d'une maison  
18 rue du Cornoir

02/03/2015  
REPAIN Michel  
Construction d'une maison  
Lotissement le Clos de Chantemerle lot n°13

11/03/2015  
GUILLOTTE Cindy  
Construction d'une maison  
LT Le clos Saint Antoine II

23/03/2015  
BATARD Patrice  
Construction d'une maison  
LT Le clos des Mûres

20/03/2015  
VRETTE Georges  
Construction d'une maison  
LT Le Clos des Mûres

26/03/2015  
GIRARD Kevin  
Construction d'une maison  
Lotissement Le Château

26/03/2015  
ROBARD/BERTHOME Marie-Laure  
Construction d'une maison  
LT le clos de Chantemerle

## Nos joies

### À la Maternité de Challans

Le 17 janvier 2015 : **Noéline DURANCEAU** de Grégory DURANCEAU et Virginie DUCHESNE

Le 24 mars 2015 : **Lila RIVIERE** de Mathieu RIVIERE et Marie SEREAU

## Nos mariages

### À Beauvoir sur Mer

Le 30 avril 2015 : Ernest TORCHET et Claudette THIERRY

## Nos peines

Le 3 janvier 2015 : Raymonde DELVA veuve DEMAZIERES, 91 ans

Le 7 janvier 2015 : Christiane LEBASNIER, 77 ans

Le 11 janvier 2015 : Daniel LANDAT, 70 ans

Le 18 janvier 2015 : Liliane MOULIN épouse RAGOULLIAUX, 71 ans

Le 20 janvier 2015 : Marie GUILBAUD veuve CORCAUD, 86 ans

Le 26 janvier 2015 : Alphonse GAUVRETT, 95 ans

Le 1<sup>er</sup> février 2015 : Paul CLAVIER, 90 ans

Le 6 février 2015 : Micheline VAIRÉ veuve PETIGAS, 83 ans

Le 8 février 2015 : Xavier MABILEAU, 54 ans

Le 22 février 2015 : Denise NICOU veuve ANDRÉ, 87 ans

Le 26 février 2015 : Lucie GRONDIN, 31 ans

Le 7 mai 2015 : **Alex FOS** de Romain FOS et Chloé HINDERCHIED

Le 15 mai 2015 : **Élana LAINÉ** de Vivien LAINÉ et Elodie LE DORTZ

Le 9 mai 2015 : Clément DAUSSIN et Delphine PREVOST

Le 23 mai 2015 : Didier TARDY et Pascale ANDRÉ

### À la Maternité de Nantes

Le 5 mars 2015 : **Laëli POITIER** d'Arnaud POITIER et Virginie KOCISOVA

Le 27 février 2015 : Gisèle GUYOT veuve BOURGES, 85 ans

Le 2 mars 2015 : Joseph BROSSARD, 88 ans

Le 3 mars 2015 : Huguette JOLY veuve TESSIER, 88 ans

Le 6 mars 2015 : Denise L'HYVER veuve MOROT, 89 ans

Le 6 mars 2015 : Armand GAUTIER, 79 ans

Le 7 mars 2015 : Lucienne GAUTHIER veuve MEURLET, 91 ans

Le 9 mars 2015 : Alexina LAMBOUR veuve ANDRÉ, 90 ans

Le 10 mars 2015 : Marguerite TISSIER veuve CHEVALIER, 94 ans

Le 21 mars 2015 : Clément LAIDET, 75 ans

Le 27 mars 2015 : Jeanne JOLY, 76 ans

Le 29 mars 2015 : Louis SIGOGNEAU, 76 ans

Le 31 mars 2015 : Suzanne DAUCHEZ veuve ROUSSEL, 81 ans

Le 5 avril 2015 : Florent PONTTHOREAU, 89 ans

Le 12 avril 2015 : Thérèse MANSUY veuve VRIGNAUD, 106 ans

Le 14 avril 2015 : Odette RIDEAU veuve TARD, 92 ans

Le 10 mai 2015 : Roger MOUILLEAU, 92 ans

Le 18 mai 2015 : Bernard LEROY, 60 ans

Le 16 mai 2015 : Jean-Marie CREVOISIER, 71 ans

Le 31 mai 2015 : Monique DESNOUAILLES, 74 ans

Le 10 juin 2015 : Jean RECULEAU, 63 ans

Le 24 juin 2015 : Reine DUBOST épouse CUREAU, 66 ans

## Le Conseil Municipal des Enfants dresse le bilan



Le CME lors de son assemblée plénière en juin 2015

**Les membres du 14<sup>ème</sup> Conseil Municipal des Enfants, entourés des élus «adultes» et de l'Office Enfance Jeunesse, se sont réunis lundi 22 juin pour conclure leur année de travail.**

L'heure du bilan a sonné pour les élus du CME belvérois. Le mandat 2014/2015 prend fin après une année de projets enrichissants pour chacun d'entre eux. Le 22 juin dernier, la jeune équipe composée de CM1, CM2 et de deux élèves de 6<sup>ème</sup> s'est remémorée l'année écoulée en visionnant une rétrospective depuis les élections d'octobre jusqu'à leur présence au Congrès départemental de l'U.N.C. dimanche 21 juin.

Les cinq élèves qui partiront au collège à la rentrée prochaine se verront remplacés par de nouveaux élèves de CM1. Les élus qui entameront leur deuxième année de mandat en 2015/2016 réfléchissent déjà à de nouvelles idées d'actions pour la rentrée. Durant les deux années de mandat, les enfants découvrent le fonctionnement d'une collectivité territoriale, le rôle et les missions d'un élu municipal. Ils apprennent à travailler ensemble et à faire des choix.

Ils sont acteurs de leurs projets et ils s'y investissent pleinement.

Les réalisations du CME 2014/2015 :  
- Mémoire : Participation aux cérémonies de commémoration du 11 novembre et du 21 juin,

- Solidarité : Contribution à la distribution des croissants à domicile pour le Téléthon,

- Citoyenneté : Participation à la cérémonie des vœux du maire et à la cérémonie de la Ste Barbe en janvier 2015,

- Intergénérationnel : Visites à l'hôpital local des Mathurins pour des après-midis de partage (jeux, crêpes) et le tournage d'interviews sur l'enfance des personnes âgées,

- Culture : Journée de balade et de découverte du patrimoine avec les CME des communes voisines, De l'action intergénérationnelle à la sensibilisation de notre patrimoine en passant par les cérémonies de commémoration, les jeunes élus composant cette assemblée ont beaucoup appris.

Les élus adultes sont ravis d'avoir partagé cette nouvelle année avec les enfants et sont fiers de leur bon comportement notamment à l'occasion des cérémonies.



Journée inter-CME à la découverte du patrimoine belvérois

### Mot de l'opposition

A ce jour, nous ne connaissons toujours pas le coût REEL de la ZAC. En effet le solde du par la commune de ce projet non réalisé 538 463,69€ (soit 138€ par habitant!). Combien a-t-il été versé entre les années 2006 et 2014 ? Chaque belvérois a le droit de connaître avec précision le coût total de cette ZAC.

Aucun courrier ne prouve encore la non responsabilité de la commune de Beauvoir sur Mer concernant les dos d'ânes, En cas d'accident la commune est pleinement engagée. Qu'attendons nous pour régulariser cette situation ? Nous tenons à apporter plusieurs précisions :  
- Elus a plus de 37% l'année passée aux élections municipales, nous avons eu la confiance des belvérois dont les intérêts ont toujours été nos priorités. La lettre lue en début de séance du 4 mai par un adjoint nous paraît être complètement déplacée et nous a affectée.

- Malgré les craintes, aucune fermeture de classe aura lieu à la rentrée 2015-2016. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont un franc succès. Afin de poursuivre dans cette dynamique, nous mobilisons toute les bonnes volontés pour la rentrée prochaine. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie. Nous avons appris l'annulation de la déviation de Saint-Gervais – Beauvoir sur mer. Quel position compte prendre le conseil municipal de la majorité ?

- Sachez enfin que les conseils municipaux sont des réunions publiques où se décide l'avenir de notre commune dans toutes les disciplines. Vous pouvez y assister, vous y serez les bienvenus.

### ADMINISTRATIONS

#### MAIRIE

Tél : 02 51 68 70 32  
Fax : 02 51 68 03 56  
B.P 46 – 85230 Beauvoir-sur-Mer  
Courriel : [secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr](mailto:secretariat@mairie-beauvoirsurmer.fr)

#### OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI et VENDREDI :  
8h30 à 12h30 et de 14h à 17h  
MARDI au JEUDI :  
8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Accueil téléphonique du lundi au vendredi :  
De 8h30 à 12h30 - de 14h à 18h

M. le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Commission d'urbanisme :  
La commission d'urbanisme siège à la Mairie. Vous pouvez, avant toute constitution de dossier, venir consulter la commission pour connaître les conditions exactes à remplir pour pouvoir déposer un permis de construire.  
Un architecte conseil du C.A.U.E. reçoit en Mairie. Nous contacter pour prendre rendez-vous.  
A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des dossiers d'urbanisme sera traitée par la communauté de communes du Pays de Challans.

#### CARTE GRISE

Pour un changement de carte grise, veuillez vous munir de :

- la carte grise
  - le certificat de vente
  - la demande de carte grise
  - une enveloppe timbrée tarif en vigueur
  - le permis de conduire ou carte d'identité du demandeur
  - le certificat de non-gage si le véhicule est hors département
  - le contrôle technique à jour
  - une facture justifiant le domicile
- Le chèque doit être établi à l'ordre du Régisseur des Recettes Sous-préfecture des Sables d'Olonne.  
Merci de nous consulter pour les tarifs.

#### PASSEPORTS

La commune de Beauvoir sur Mer n'est pas habilitée à délivrer les nouveaux passeports biométriques, vous devez vous déplacer à la mairie de Challans. Pour faire établir un passeport, vous devez apporter :  
- un extrait d'acte de naissance avec filiation complète pour une première demande  
- 1 pièce d'identité avec photo  
- 2 photos d'identité en couleur aux normes obligatoires de 3,5cm×4,5cm.  
- un timbre fiscal à 86€ pour les adultes, 42€ pour les mineurs de plus de 15 ans, 17€ pour les mineurs de moins de 15 ans.  
- l'ancien passeport s'il s'agit d'un renouvellement,  
- 1 facture justifiant le domicile (EDF, Télécom)  
La durée de validité est de 10 ans.

#### CARTE D'IDENTITÉ

Vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile. La validité de la carte d'identité est désormais de 15 ans et de 10 ans pour les mineurs.  
Documents nécessaires :  
- un extrait d'acte de naissance avec filiation pour une première demande  
- 2 photos d'identité au format obligatoire de 3.5cm×4.5cm  
- 1 facture justifiant le domicile (EDF, Télécom)  
- l'ancienne carte d'identité si renouvellement.  
N'attendez pas le dernier moment car le délai est de 2 mois.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU GOIS

Tél : 02.51.49.33.05  
Fax : 02.51.49.16.87  
52 Rue du Port - BP 8 - Beauvoir / Mer  
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.  
Courriel : [accueil@paysdugois.fr](mailto:accueil@paysdugois.fr)

#### SYNDICAT DES MARAIS

Tél : 02 51 68 20 12  
Ancienne gare (rte des Sables) – BP 50  
Permanences le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 9h à 12h

#### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vos conseillers départementaux, Mme AURY Martine et M. FAUCHER Noël, assurent des permanences sur rendez-vous. Contact : 02 51 34 46 10

#### OFFICE DE TOURISME

Tél : 02 51 68 71 13  
Rue Charles Gallet - Beauvoir sur Mer  
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30.

#### EDF - GDF

Tél : 02 51 55 36 36  
Demande de branchement : 0810 189 294  
Renseignements téléphoniques du lundi au vendredi de 8h à 17h.  
Dépannage électrique : 0810 333 085  
Dépannage 24h/24 et 7j/7  
Dépannage gaz : 0810 333 485

#### D.D.T.M.

Tél : 02 51 26 85 10  
Subdivision de Challans : Parc Activ'Océan - Rue Emilio Segré - 85300 CHALLANS  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Aide à l'amélioration de l'habitat à adresser à la Direction Départementale de la Vendée au 19, rue de Montesquieu - BP 827 - 85021 La Roche sur Yon

#### IFREMER

Tél : 02 51 68 77 53  
Zone ostréicole «Polder des Champs» à Bouin.

#### IMPÔTS

Permanence : le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 9h à 12h, Salle de l'Ardoise Verte.

#### PRO BTP

Tél : 02 40 38 15 15  
Fax : 02 40 38 15 91  
Permanences au 9, Rue de la Cité - Espace de la Coursaudière - Challans.  
Délégation régionale Ouest - Atlantique : 20, Rue des Renardières 44176 NANTES CEDEX 4

#### POSTE

Tél : 3631  
Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 14h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.  
Levée du courrier : du lundi au vendredi à 16h et le samedi à 11h45.  
Votre receveur : M. Michel SANCHEZ



## SOCIAL

### A.D.M.R.

Tél : 02 51 49 86 03  
Service d'Aide à Domicile –  
2 Rue des Ecoles  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30.

### PÔLE EMPLOI

Tél : 3949  
40 rue Pierre Gilles De Gennes, 85305  
Challans.

### CENTRE MÉDICO SOCIAL

Tél : 02 51 68 83 44  
Place des 3 Alexandre – Les assistantes  
sociales reçoivent uniquement sur  
rendez-vous.

### CLIC COORD'ÂGE

Tél : 02 51 49 39 85.  
Permanence tous les jeudis matins  
de 10h à 12h30, salle de l'Ardoise  
Verte sur rendez-vous.

### S.S.I.D.P.A.

Tél : 02 51 68 74 08  
Service de soins à domicile pour  
personnes âgées du Canton de  
Beauvoir au 14, rue de pays de Retz –  
85230 Bouin. Fax : 02 51 49 03 22

### C.A.F.

Tél : 0820 25 85 10  
17, Rue de St Jean de Monts - Challans  
Accueil Prestations : mardi, mercredi  
et vendredi de 9h30 à 12h. Mercredi,  
jeudi et vendredi de 13h30 à 16h.  
Mardi après midi et jeudi matin sur  
rendez-vous.  
Conseillère en économie sociale et  
familiale : 02 51 35 20 72  
le mardi de 9h30 à 12h sur rendez-vous.

### SERVICE SOCIAL MARITIME (AFFAIRES MARITIMES)

Assistance sociale : Mme Anne GOUZE  
Permanence sur rendez-vous  
Tél : 02 51 39 06 42 ou 06 22 70 85 74

## ADVC 85

Association des conjoints survivants.  
Renseignements : Mme Antoinette  
GLORIA, 6, rue du Chêne Vert à  
Beauvoir sur Mer.  
Tél : 02 51 49 86 25

## CHÈQUE TAXI

Bénéficiaires : les personnes âgées  
de 70 ans et plus résidant en  
Vendée, ayant une mobilité réduite ou  
n'ayant pas les moyens de transport  
nécessaires (conditions de ressources).  
Renseignements : Direction de la  
Solidarité et de la Famille, Service des  
Actions médico-sociales,  
Tél : 02.51.34.48.48

## DIVERS

### PISCINE

Tél : 02 51 68 71 84 / 09 64 31 27 86  
Rue du Stade 85230 BEAUVOIR SUR MER  
espaceaquatique-maraisocéan@orange.fr  
Piscine gérée par la Communauté de  
Communes du Pays du Gois

### AÉRO-CLUB

Aérodrome de Beauvoir/Fromentine –  
Route de Fromentine - 85230 Beauvoir  
sur Mer  
Contact : DIRAISON Daniel,  
1, impasse Ferdinand Combes  
85300 Challans

### RÉSERVATION DES SALLES

Réservation des salles omnisports et  
polyvalente, M. Fleury Patrick au  
02 51 49 87 16 ou 06 74 21 03 51

### CULTE CATHOLIQUE

Tél : 02 51 68 72 65  
Presbytère de Beauvoir :  
5, rue St Nicolas  
Permanences :  
mardi, jeudi de 10h30 à 12h.  
Messas dominicales : le dimanche 11h.

### INSERTION JOURNAUX

\* Courrier Vendéen :  
Constantin MALARD  
Bonne Brise - 85230 SAINT GERVAIS  
02 51 68 48 08 – 06 72 70 81 78  
Courriel : [malardcn@aol.com](mailto:malardcn@aol.com)

\*Quest France :  
Marcel NEAU  
4 Allée Ricardière - 85230 ST URBAIN  
Courriel : [marcelneau@yahoo.fr](mailto:marcelneau@yahoo.fr)

## URGENCES

15  
SAMU

112  
Appel  
d'urgence  
européen

18  
Pompiers

Centre de secours de Beauvoir,  
Route des Sables.  
02 51 68 70 90  
(appels administratifs)

17  
Police

Gendarmerie de Beauvoir,  
41bis Route des Sables.  
02 51 68 70 05

115  
Sans abri

119  
Enfance  
maltraitée

La commune est équipée de 4  
défibrillateurs situés :

- sur la Grand Place, à côté des  
sanitaires publics
- dans la salle omnisports
- dans la salle polyvalente, à  
l'entrée des vestiaires du foot
- dans le véhicule de la police  
municipale

Centre anti-poison d'Angers  
Tél : 02 41 48 21 21

Centre Régional  
Opérationnel  
de Surveillance  
et de Sauvetage  
Tél : 02 97 55 35 35  
1616 depuis un mobile



Les percussionnistes  
d'Onda Da Bahia ont  
confirmé l'arrivée de l'été

## Retour en images sur le 21 juin 2015 à Beauvoir sur Mer

La première journée de l'été a été  
marquée par plusieurs événements  
à Beauvoir sur Mer : l'accueil du  
82<sup>ème</sup> Congrès Départemental de  
l'UNC et la fête de la musique.

Plus de 3000 personnes étaient  
présentes dimanche 21 juin à  
Beauvoir sur Mer à l'occasion du  
Congrès Départemental de l'UNC  
(Union Nationale des Combattants)  
organisé par la section UNC de Beauvoir  
avec l'aide de la municipalité et des  
sections voisines. Autorités militaires,  
préfecturales et élus étaient présents.  
Près de 500 drapeaux d'anciens  
combattants flottaient dans un ciel  
bleu et ensoleillé.



Reprises de rock bien connues  
avec le groupe FMR



Les Broken on the floor  
avaient leur fan-club



Congrès Départemental de l'UNC - Défilé vers le Monument aux Morts

## Vie Municipale



Le groupe «The ones»  
nous a fait découvrir les titres de son nouveau CD

Discours, cérémonie religieuse et  
commémoration au monument aux  
morts ainsi qu'un défilé ont précédé un  
repas de près de 1300 congressistes  
au complexe sportif.  
Roland Delavau, président de la section  
UNC de Beauvoir sur Mer remercie  
toutes les personnes et partenaires qui  
se sont associés et ont contribué au  
bon déroulement de cet événement.

Plusieurs centaines de personnes  
sont venues pour la fête de la musique  
Cinq groupes se sont partagés l'affiche  
pour la 7<sup>ème</sup> édition de la fête de la musique  
à Beauvoir sur Mer. Jeune ou moins jeune,  
le public belvérois est chaleureux et réceptif.  
Cette fête intergénérationnelle a débuté  
avec un goûter musical offert et organisé  
par la municipalité. Léo et Léon ont invité  
tous les petits et les grands «enfants»  
à voyager dans leur bus : Rêve, rire et  
imagination avaient pris part au voyage.  
Les familles ont répondu présentes et  
«goûtez à la musique» devrait être  
reconduit pour la fête de la musique 2016.

## Zoom sur les services administratifs (suite)

Dans cette rubrique du précédent numéro de l'Aluette Infos, nous vous avons présenté une partie des services administratifs, à savoir les services accueil à la population, état civil, urbanisme et social.

Mais les services administratifs, ce sont aussi le secrétariat général, la comptabilité et la communication.

### Secrétariat général :

La Directrice générale des services, Gwénaëlle Léostic, accomplit depuis près de deux ans cette fonction, qui comporte de multiples missions. Elle travaille en lien direct avec le Maire et ses élus dans la mise en place et le suivi des dossiers. Du lancement des marchés publics au suivi des travaux en passant par la préparation des conseils municipaux et la gestion du personnel, les sujets sont, eux aussi, tout aussi variés : assainissement, gestion du patrimoine, travaux ou bien encore le lancement et le suivi des Temps d'activité périscolaires, du Plan Local d'Urbanisme, ... Elle est notamment assistée de Valérie Potier, secrétaire de direction, qui gère notamment l'ouverture, l'enregistrement et la distribution du courrier, la rédaction des divers courriers, arrêtés municipaux et des comptes rendus ainsi que les commandes de fournitures et la gestion du chauffage des bâtiments communaux.

### Communication :

Anne-Flore Vrignaud est, quant à elle, chargée de communication. Cela comprend la rédaction des bulletins municipaux qui paraissent tous les deux mois, l'élaboration de la programmation et l'organisation des animations proposées sur la commune, ainsi que toutes les actions de promotion de ces animations.



De gauche à droite : Anne-Flore, Valérie et Gwénaëlle au secrétariat général et à la communication

### Comptabilité :

Michèle Roy et Elodie Aviron sont toutes deux aux services Finances et gestion du personnel. Devis, factures, assurances, salaires, budget de la commune, suivi de carrière des agents... Elles ont notamment en charge la facturation des transports scolaires et des repas pris au restaurant scolaire. Elles travaillent en étroite collaboration avec la trésorerie et le centre de gestion. La comptabilité d'une mairie est très différente de celle d'une entreprise privée et obéit à des règles nécessitant une grande rigueur.



Elodie et Michèle gèrent le budget et les ressources humaines de la municipalité

## Un nouveau policier municipal à Beauvoir sur Mer



Les 2 policiers municipaux : Laurent Chauvin à gauche et Jean-Philippe Chartier à droite



Laurent Chauvin a pris ses fonctions en tant que policier municipal au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Il rejoint donc Jean-Philippe Chartier et remplace James Blanchet, récemment parti pour de nouvelles fonctions à la mairie de St Jean de Monts. Il a déjà été présenté aux commerçants du marché hebdomadaire (photo). La municipalité lui souhaite la bienvenue.

## Les Conseils verts pour l'été

### • Modérez votre usage de l'eau

Les risques de pénurie d'eau ne sont jamais complètement écartés. Aussi, privilégiez la technique du goutte-à-goutte par exemple, ou programmez votre arrosage pour qu'il se déclenche la nuit.

### • Optez pour le paillage

Cette technique combine des effets d'ombrage et de maintien de l'humidité au sol, soit une économie d'eau de 30 à 50 % !

### • Récupérez l'eau de pluie

L'eau de pluie a l'avantage d'être à température ambiante, ce qui évite les chocs thermiques préjudiciables aux plantes. Cette eau du ciel est par ailleurs faiblement minéralisée.

### • Ne laissez pas de terrains en friche

Les vipères et autres rongeurs apprécient les herbes hautes. Leur présence peut constituer un danger pour les personnes qui se trouvent sur les parcelles avoisinantes.

### • Ne brûlez pas vos déchets verts

Les déchets dits verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies ou d'arbustes, ou autres pratiques similaires. Brûler ces déchets est interdit par l'arrêté préfectoral du 12 Avril 2011, et peut être à l'origine de troubles de voisinage.

Des solutions existent pour valoriser vos déchets. Vous pouvez par exemple les composter. Le compost obtenu produira un amendement de qualité pour le sol de vos potagers, de vos arbres fruitiers, de vos massifs de vivaces ou de vos jardinières.

Le compost peut également être utilisé en paillage. Recouvrir le sol avec les déchets verts le protège et le fertilise durablement en même temps.

Mais pour simplement se débarrasser des déchets verts, vous pouvez les amener à la déchetterie de Beauvoir.

## Paysages de votre commune : remise des récompenses

Paysage de votre commune, autrement dit le «concours des maisons fleuries», compte chaque année de nombreux participants belvérisins. Les récompenses de l'édition 2014 ont été remises le 19 mai dernier.

En 2014, ils étaient 40 candidats répartis dans plusieurs catégories. Le jury, composé d'élus et d'agents des espaces

verts municipaux, visite les jardins et détermine ceux qui réunissent au mieux les critères déterminés. Outre l'embellissement, le respect de l'environnement et l'utilisation d'essences locales sont aussi pris en compte dans le jugement. La municipalité remercie tous les participants qui, par l'embellissement de leurs jardins, contribuent également à l'amélioration du cadre de vie de la commune.

Les lauréats de l'édition 2014 sont :

- Mme **BOUDRIE Nathalie** dans la catégorie maison ancienne,
- M. **Pierre BINOIT** dans la catégorie maison non visible de la rue,
- M. et Mme **André MORINEAU** dans la catégorie accueil touristique,
- Mme **Juliette TUÉ** dans la catégorie maison contemporaine.





## Finale intercommunale de la Prévention routière

La finale intercommunale de la Prévention routière a récompensé quatre jeunes talents le 3 juin dernier à Beauvoir sur Mer.

Seuls 16 enfants sur 32 sélectionnés se sont présentés pour concourir à la finale intercommunale de la Prévention routière. Un circuit en vélo semé d'obstacles et deux tests théoriques dont un sous forme de questions à choix multiples ont permis de départager les candidats.

Le sérieux, les connaissances et l'agilité de certains ont été soulignés par les organisateurs.

Sur la communauté de communes du Pays du Gois, c'est Marie Laurence Malbec qui anime les séances de prévention routière auprès des scolaires.

### Le Palmarès

A l'issue de cette finale, coupes et médailles étaient remises aux meilleurs : 1<sup>er</sup>, Ali Onzar de Saint Gervais, second Cantin Mathis, de Saint Urbain, 3<sup>ème</sup>, Emilien André, de Saint Urbain et 4<sup>ème</sup> Loïc Pinaud, de Beauvoir. Ces quatre lauréats sont allés défendre les couleurs du Pays du Gois à la finale départementale à L'Orbrie près de Fontenay le Comte le 24 Juin dernier.



Ci-dessus, l'épreuve du parcours d'obstacles

Ci-dessous, les candidats et organisateurs de la finale intercommunale de la prévention routière



## Vie scolaire : Les tickets de cantine arrivent et les TAP continuent

Restaurant scolaire : à la rentrée, il passe au ticket.

Nous rappelons aux familles qu'à la rentrée scolaire de septembre, le restaurant scolaire de Beauvoir sur Mer passera au ticket de cantine. Les enfants devront présenter un ticket acheté préalablement pour pouvoir déjeuner à la cantine.

Deux possibilités s'offrent aux familles pour acheter des tickets. Elles peuvent dès à présent se présenter à l'accueil de la Mairie (paiement en espèces ou par chèque) ou, à partir de fin juillet, se

rendre sur le site internet de la mairie : [www.mairie-beauvoirsurmer.fr](http://www.mairie-beauvoirsurmer.fr) (paiement par carte bancaire).

Les jours et horaires de classe à l'école publique du Gois resteront inchangés pour l'année scolaire 2015/2016. Les Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) auront toujours lieu les mardis et vendredis de 15h à 16h30.

À l'occasion de la dernière séance de TAP le 3 juillet dernier, la municipalité a remercié tous les bénévoles qui sont venus aider et partager leur savoir-faire auprès des enfants.



Les plaisirs aquatiques pour la dernière période de TAP

### Bon à savoir

La Communauté de Communes du Pays du Gois organise son 7<sup>ème</sup> concours photo jusqu'au 9 novembre. Il aura pour thème : «Le Pays du Gois :

Les métiers d'autrefois et d'aujourd'hui»  
Renseignements : 02.51.49.33.05

Les expositions à L'Office de Tourisme du Pays du Gois :

Les sculptures en métal de Régis BLET et les photographies de Patrice BALDAU ont pris place dans l'Office de Tourisme du 6 juin au 3 juillet.

Cet été, Christian JUST exposera ses peintures du 7 Juillet au 1<sup>er</sup> Août. Accès libre aux horaires d'ouverture.

Mardi 23 Juillet 2015 : l'association des Amis de l'Isle de la Crosnière, de la Nour, du Gois et de ses abords organise son Assemblée générale (16h). Elle sera suivie à 17h d'une conférence : «Le passage du Gois d'hier à aujourd'hui - Les grands travaux de 1935 à 1939» animée par M. Philbert Dupont, petit fils du constructeur - Ardoise Verte

## Se promener et pique-niquer à Beauvoir

Pas besoin d'être en vacances ou de passage à Beauvoir pour s'y balader ou y pique-niquer.

Vous aussi belvérons, vous pouvez profiter de nos aménagements et installations.

Beauvoir dispose de beaux espaces de verdure situés en centre-ville, il s'agit des parcs du Cornoir et des Jacobins. Si certains les connaissent bien, d'autres ne pensent peut-être pas s'y rendre. Le Parc du Cornoir, réparti sur plus de 2 hectares de verdure, est à la fois un lieu de détente, de promenade, de pique-nique et de

découvertes. On peut y pénétrer par 4 accès. Il dispose également d'un parcours sportif et d'une aire de jeux pour les enfants. Au cœur du parc se trouve un jardin pédagogique «le pot' à fleurs». Cet espace de 300 m<sup>2</sup> est découpé en plusieurs espaces distincts : un potager, où sont plantées de nombreuses espèces de légumes sous différentes formes de cultures, des carrés contenant des plantes aromatiques et médicinales. Des mélanges fleuris et le refuge à insectes accueillent quant à eux de nombreux oiseaux et insectes.

Plus petit que le parc du Cornoir, le parc des Jacobins est accessible par

la rue des Jacobins ou par la rue de la Petite gare. Son allée de tilleuls et sa mare en font un lieu de promenade paisible.

Les parcs sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Grâce, notamment, à ces deux parcs, la faune et la flore sont préservées en milieu urbain.

Plusieurs espaces de pique-nique aménagés sont mis à disposition de tous sur la commune. Trois nouvelles tables et des corbeilles ont récemment été installées route du Gois.

Merci de laisser les lieux propres et de respecter le travail des agents municipaux.

## Travaux en bref et en images

Réfections, voirie, aménagements,... de nombreux chantiers se succèdent pour améliorer la sécurité et le confort des usagers.

### Travaux réalisés

- Afin de sécuriser l'entrée de la Zone artisanale, un nouveau rond-point franchissable a été aménagé à l'intersection du chemin de la Chèvre et du chemin des Ormeaux.



- Réfection de la voirie chemin de St Louis.

- Aire de pique-nique route du Gois : Depuis le mois de mai, 3 nouvelles tables de pique-nique ont été installées ainsi que des poubelles pour inciter les usagers à laisser les lieux propres.



### Travaux à venir

- La commune de Beauvoir sur Mer va engager des travaux dans la salle de basket au complexe sportif durant les deux premières semaines du mois d'août.

L'association de basket compte plusieurs équipes engagées en championnat et en coupe, et à ce titre, la commune doit se conformer à la nouvelle réglementation concernant le revêtement des sols sportifs et les dimensions des tracés de jeux.

Contrairement à la moquette existante dans la salle de basket, le revêtement choisi en mousse polyuréthane sans joint ni soudure permettra un meilleur amortissement des chocs, et apportera plus de sécurité et de confort aux athlètes. Ces travaux de mise aux normes du sol de la salle de basket seront réalisés par l'entreprise Envirosport, pour un montant d'environ 49.000 € HT. Pour cette action, la commune a pu obtenir dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), une subvention de l'État à hauteur de 19.500 €.

- La commune profite par ailleurs de ces travaux pour permettre la pratique de nouveaux sports dans la salle de basket. En effet, des tracés de terrains de handball et de badminton seront réalisés. De plus, des buts

de handball et des poteaux pour la pratique du badminton ont été commandés.

Ces équipements serviront dans un premier temps à Christophe COURTINE, l'éducateur sportif de la commune, dans le cadre des stages sportifs qu'il organise avec les enfants des écoles.

- Les peintures de la salle de musculation vont être refaites et une mezzanine va être ajoutée.

- Après l'école maternelle l'été dernier, c'est au tour de la toiture de l'école élémentaire d'être changée.

Coup de neuf aussi au restaurant scolaire avec des travaux de peinture et le changement de mobilier de la cuisine pendant les vacances scolaires.

- Les travaux d'aménagement des trottoirs dans la rue des Mathurins seront lancés en septembre.



### Association Sportive et Culturelle de Beauvoir

#### Section Judo

La saison s'est clôturée vendredi 5 juin par la remise de ceintures à nos judokas.

De nombreuses ceintures ont été remises de la blanche 1 liseré à la ceinture noire notamment celle d'Elie LEROY. Le jeune homme de 19 ans s'est vu remettre sa ceinture en présence de ses parents et grands parents, fondateurs de l'ASCB. Il a obtenu sa ceinture noire en octobre 2014 (19<sup>ème</sup> CN du club). Etudiant sur Rennes, nous n'avions pas eu l'occasion de la lui remettre.



Elie LEROY reçoit sa ceinture noire

Des récompenses pour nos champions ont été offertes à Noé, Maëliiss, Maïna, Camille, Lorie, Antoine, François, Anthony et Dimitri pour leur comportement, leur assiduité,... durant les cours et les tournois (photo ci-dessous).



La saison 2014-2015, comme celle passée, fut riche en participation à des championnats et tournois. De bons résultats en sont ressortis. En Benjamins : 1<sup>er</sup> CROCHET Antoine, 3<sup>ème</sup> BARREAU Lorie, 5<sup>ème</sup> GUILLONNEAU Camille aux chpts Vendée et ont gagné leur sélection en région : 3<sup>ème</sup> CROCHET Antoine et BARREAU Lorie 5<sup>ème</sup> - ils ont participé à des tournois régionaux à La Roche, St Macaire, Montoir de Bretagne. En Minimes : 1<sup>er</sup> BARRAUD Dimitri, 3<sup>ème</sup> MASSE François aux chpts Vendée. Sélectionné en région : 1<sup>er</sup> BARRAUD Dimitri, 9<sup>ème</sup> MASSE François et un sélectionné en inter-région : 5<sup>ème</sup> BARRAUD Dimitri. - ils ont aussi participé à des tournois régionaux Château-Gontier, La Roche, Le Mans, Cholet. Dimitri a, lui, participé à des tournois nationaux à Lanester - 5<sup>ème</sup>, Cesson-Sévigné 1<sup>er</sup>, à Laval 5<sup>ème</sup>, Oléron 3<sup>ème</sup> et un international : au Bacala à Bruguières près de Toulouse 3<sup>ème</sup>.

3 minimes (François : arbitre, Anthony : commissaire sportif, Dimitri : combattant) ont participé avec l'équipe départementale à la coupe de France départementale minimes à Villebon sur Yvette. Les Poussins ont participé à une dizaine de tournois sur toute la Vendée où ils ont eu un bon comportement. Ils terminent 3<sup>ème</sup> de leur poule aux tournois par équipe organisés au Vendespace à Mouilleron et à Aizenay.



#### Quadrismarts :

Nous attendons de nouveaux adeptes en septembre.



Équipe «Poussins»

Le 31 mai, nous avons organisé notre tournoi dans la salle de basket avec la venue de 150 judokas (photo ci-dessous). Je tiens à remercier tous nos jeunes qui ont œuvré toute la journée à l'arbitrage et en commissaire sportif. Sans eux le tournoi ne pourrait pas avoir lieu. Je remercie également la municipalité, nos sponsors et les parents pour leur participation au déroulement du tournoi.

#### Inscriptions 2015 - 2016 :

Judo : vendredi 28/08 - salle de judo, complexe sportif 18h30 - 19h30  
Toutes les activités de l'A.S.C.B. : le 05/09 à Faites du sport de 14h à 17h30

#### Section danse

La section Danse de l'ASCB a terminé son année par deux soirées de gala le vendredi 12 et samedi 13 juin.

144 danseuses et danseurs, répartis en 8 groupes, entraînés par leur professeur Audrey DE LARUE ont présenté leurs danses et improvisations sous le thème «HAPPY».

Merci à nos bénévoles couturières dirigées par Mélanie, à notre décoratrice, Lucille qui ont encore cette année fait des merveilles. Sans oublier les «papas» qui ont préparé la salle ; les bricoleurs qui ont créé un énorme gâteau surprise et aussi les mamans qui ont encadré durant ces deux soirées les danseuses et danseurs. Sans leur aide nous ne pourrions pas faire de galas.

Quelques surprises durant ces deux soirées, la démonstration de fitness par les «mamans et papas» très en forme et la présentation du spectacle par Françoise et Sophie, la Vice-Présidente de l'ASCB avec l'aide d'Annabelle et Maryline et des membres du bureau de la danse.

La soirée du vendredi 12 juin a débuté par le concert de l'école de musique avec nos 10 musiciens encadrés par leur professeur Fortuné ELFORT.

La danse et la musique ont terminé l'année le mercredi 17 juin par un goûter festif à l'Ardoise verte et à la salle de musique.

#### Culturisme

La salle de culturisme sera fermée tout l'été : elle sera rénovée par les services techniques de la Municipalité. Rendez-vous en septembre pour découvrir le nouvel aménagement.

#### Inscriptions 2015-2016 :

Pensez au certificat médical obligatoire pour toute adhésion.

Les tarifs, horaires et feuilles d'inscriptions seront disponibles dès le 20 août à l'Office de Tourisme et à la Mairie de Beauvoir sur Mer. Demande par mail : mtulet@orange.fr.

Pour le bureau de l'ASCB, la présidente M. TULET



Concert de la section musique au gala du 12 juin



## Tennis Club Belverin

**Les championnats d'hiver se sont terminés début avril.**

Trois équipes adultes et une +55 ans étaient engagées en championnat d'hiver.

Les trois équipes seniors terminent 3<sup>èmes</sup> de leur poule, les plus de 55 terminent 4<sup>èmes</sup>.

Chez les jeunes quatre équipes garçons étaient engagées :

Les 15/18 – L'équipe 1 termine 1<sup>ère</sup> de sa poule, ils ont ensuite participé aux poules finales où ils ont été éliminés en demi-finale,

Les 15/18 – L'équipe 2 termine 2<sup>ème</sup> de sa poule à égalité de point avec le premier, Les 13/14 terminent également 2<sup>ème</sup> et les 11/10 terminent dernier en raison de deux forfaits.

Ces résultats sont encourageants, en espérant faire mieux la saison prochaine.

Depuis début mai, se déroulent les championnats de printemps avec deux équipes adultes, une +55 et quatre équipes jeunes garçons (2 de 13/14 ans et 2 de 15/18 ans).

## SECTEUR JEUNES

Cette année encore plusieurs jeunes de l'école de tennis ont participé au tournoi de secteur avec des résultats encourageants pour la plupart des participants.

## TOURNOI INTERNE

En début d'année, le club a organisé un tournoi interne senior homologué F.F.T. avec 35 participants sur 40, ce qui confirme l'intérêt des joueurs pour la compétition. A noter la participation de plusieurs jeunes avec des résultats encourageants et positifs face aux adultes.

Le vainqueur : Eric CHAINE gagne en trois sets face à Rudy ROTURIER.

La consolante a été remportée par Xavier DERYCK.

## ÉCOLE DE TENNIS

Cette année avec 50 jeunes de 5 à 18 ans inscrits à l'école de tennis, le nombre d'élèves reste stable par rapport à l'année dernière, Cédric AUNOS, notre B.E., entraîne le mardi soir et le samedi matin, les autres cours sont donnés par Christophe COURTINE le lundi, jeudi et vendredi soir. Les inscriptions pour la prochaine saison se feront à partir de fin juin et jusqu'au 30 septembre, ci-dessous les tarifs.

## INSCRIPTIONS

## A LA SALLE DE TENNIS :

du 11 au 18 Juillet de 9h à 19h lors de notre tournoi F.F.T.

## PAR COURRIER :

Mme BRUNETTE Maggy - 23, Rue des Peupliers - 85230 Beauvoir sur Mer

PAR MAIL : tcbelverin@outlook.fr

## PAR TÉLÉPHONE :

02 51 49 80 83 OU 02 51 55 76 30

06 81 68 27 72 OU 06 08 75 95 76

## TARIFS ÉCOLE DE TENNIS

▣ Enfants nés (2010-2009-2008) 50€

▣ Poussin(e)s (2007-2006) 60€

▣ Benjamin(e)s (2005-2004) 60€

▣ Minimes (2003-2002) 80€

▣ Cadet(te)s (2001-2000) 80€

▣ Juniors (1999-1998) 85€

En ce qui concerne les personnes qui souhaitent jouer au tennis cet été, vous pouvez profiter du pass-tennis (tarif préférentiel valable jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre) vous pouvez aussi réserver à l'heure.

Renseignements à la BELVERIZA - 27 rue de NANTES à Beauvoir sur Mer.

Pour tous renseignements concernant le club, veuillez appeler

Philippe BOQUET : PRÉSIDENT  
au 06.81.68.27.72

Daniel GAUVRIT : SECRÉTAIRE  
au 06.04..03.26.81

LE BUREAU

**TOURNOI DE TENNIS JEUNES**  
Homologué FFT  
DU 11 AU 18 JUILLET 2015

Les finalistes du tournoi interne avec le président et le vice-président



## Team Compétition Écuries Kalypso

Aux Écuries Kalypso, plusieurs jeunes cavaliers ont participé au championnat Régional Club CCE à Couëron et ont réussi à se hisser sur le podium.



- Thomas Canvel :  
champion régional

- Louna Rasteau :  
vice-championne  
régionale (photo).

Outre ces performances, les Écuries ont obtenu la 3<sup>ème</sup> place du podium en Club 2.

Lors de cette journée, le classement de Salomé Fleury lui a permis de se qualifier au championnat de France avec deux autres cavaliers des Écuries Kalypso. Ils se rendront à Lamotte-Beuvron en juillet 2015.

Notre jeune monitrice Anne-Eva Bourgoïn a participé au Concours Complet International 2 étoile à Saumur et se qualifie avec son cheval Pouradam au championnat de France jeune cavalier.

Nous félicitons tous les cavaliers pour leurs bons résultats et nous remercions leurs monitrices : Luce et Anne-Eva pour leur coaching.

## L'ÉTÉ AUX ÉCURIES

Les Écuries seront ouvertes tout l'été et vous proposeront plusieurs activités :

- . Randonnée à St Brévin avec nuitée dans un camping
- . Camps indien aux écuries avec nuit sous les tipis et construction d'instruments de musique
- . Visite du moulin de Châteauneuf
- . Balade sur le Gois



Les cours sont maintenus le mercredi et le samedi.

Rendez vous dès le mois de juillet afin de profiter avec nous de ces nombreuses activités et de partager avec votre cheval de doux moments de complicité.

Pour tous renseignements contactez Mme Luce Bourgoïn au 06.25.13.96.77



## Les Amis du Gois

**Dernière réunion avant les Foulées du Gois. La 29<sup>ème</sup> édition se présente sous les meilleurs auspices.**

Pour préparer son équipe et afin de faire de cette journée une réussite complète, Jo Cesbron, initiateur des foulées du Gois et président des amis du Gois réunit autour de lui les responsables de groupes. Tout d'abord, il remercie chaleureusement chacun d'entre eux et en particulier ceux qui le suivent depuis les origines de cette grande manifestation : «Depuis le temps que nous nous connaissons et que nous travaillons ensemble pour la réussite de cette épreuve, je ne vois aujourd'hui autour de moi que des amis et même des amis très chers. Le chemin que nous avons fait ensemble a permis de faire de cette manifestation un rendez-vous incontournable et de resserrer les liens qui nous unissent. Chacun sait ce qu'il doit faire et le fait bien. Aujourd'hui, je suis certain que les Foulées du Gois, cette épreuve de classe internationale perdurera, grâce à nos efforts et à ceux des nouveaux membres qui viennent se joindre à la grande famille des Amis du Gois. Un grand merci à tous, aux anciens, mes fidèles de toujours, aux nouveaux qui nous rejoignent et une pensée attendrie à tous les membres aujourd'hui absents, décédés, malades, etc... ». Jean Pierre

Lévêque, vice président et directeur sportif de l'association fait le tour d'horizon des chefs de groupe pour faire le point, savoir où ils en sont au niveau des préparatifs, leurs besoins éventuels en moyens et en bénévoles. Le tour de salle est satisfaisant, car à part quelques points de détails et quelques propositions d'amélioration, toutes les équipes sont prêtes plus d'un mois avant cette journée. Rien n'est laissé au hasard et comme les années précédentes, la sécurité en est le point le plus important. Outre les chalands destinés à la récupération éventuelle de coureurs en difficulté, un plongeur professionnel, 2 médecins, 25 secouristes, une équipe de la gendarmerie et la police municipale seront présents sur le site pour pallier à tout incident.

Les Foulées du Gois déplacent chaque année depuis bientôt 30 ans des foules de compétiteurs et de spectateurs. La mythique «course des As», contre la mer est limitée, par sécurité, à trente coureurs qui font partie de l'élite mondiale et viennent de plus de 15 nations différentes. La 28<sup>ème</sup> édition a vu des records de participation (en populaires, 1064 hommes à l'arrivée et 698 inscrites parmi les femmes. Les enfants entre 9 et 16 ans étaient près de 300). Les spectateurs eux mêmes battaient les records d'affluence malgré une météo capricieuse.

Programme de la 29<sup>ème</sup> édition : Pour allier une marée à coefficient favorable sur le plan sécurité et l'obligation de lancer cette course lors d'un week-end (samedi ou dimanche), les organisateurs ont dû, cette année, reculer au 28 juin la date de cette journée sportive de haut niveau.

Les courses se sont déroulées en matinée, compte tenu des horaires de basse mer. Jo Cesbron, président des «Foulées du Gois» reconnaît : «Finalement c'est la mer qui commande!». A 7h30, ouverture du secrétariat. A 9h, départ de la course populaire hommes nés avant 1998 sur une distance d'environ 8.000 mètres. A 10h départ des populaires femmes nées avant 1998 sur la même distance que les hommes. Dix minutes après, ce sont les enfants nés en 2004, 2005 et 2006 qui sont partis sur une distance de 1.000 mètres pour une unique course. L'épreuve reine, contre la mer a été lancée après 11h30 avec trente athlètes sélectionnés, venant d'une quinzaine de nations différentes.

Le chiffre de cette 29<sup>ème</sup> édition : **1800 coureurs pour les Foulées du Gois 2015.**

Le public est venu en nombre pour encourager les coureurs de toutes catégories.



## Le Vélo Club Belvérian

**Le samedi 6 juin à Beauvoir avait lieu la treizième édition de la Rand'Océane.**

Organisée par le Vélo Belvérian, le C.C. Montois et avec le partenariat des associations des Brûlés de France, des diabétiques de Vendée et de quelques associations belvérianes, la Rand'Océane attire à chaque édition de plus en plus de participants. Plus de 60 bénévoles, 20 motards et véhicules ont assuré la bonne marche et la sécurité de la manifestation. Pour la treizième édition de cette épreuve, cyclistes et marcheurs (cette manifestation propose depuis quelques années des circuits pédestres) se sont lancés sur les circuits de leur choix.

Quatre parcours cyclistes étaient proposés : 150 km, 110 km, 73 km et 40 km. Les parcours pédestres étaient de 20 km, 15 km et 8 km. Des ravitaillements étaient installés sur les parcours. L'organisation incluait l'assistance technique en divers points des parcours et un dépannage à chaque ravitaillement. Les départs avaient lieu le samedi 6 Juin au Haras des Presnes. Les cyclos démarraient à 8h pour les 150 km, 8h15 pour les 110 km, 8h30 pour les 73 km et 9h30 pour les 40 km. Pour les circuits pédestres, les départs s'évalaient de 8h30 à 9h pour les 20 km, de 8h30 à 10h pour les 15 km et de 8h30 à 10h30 pour les 8 km. Comme les années précédentes et malgré de nombreuses autres

randonnées dans la région dont certaines très réputées, la journée a été un succès : **Plus de 325 cyclistes** (60 sur le 150 km, 160 sur le 110 km, 65 sur le 73 km, 40 sur le 40 km) et **une centaine de marcheurs sur les trois circuits**. L'arrivée de tous ces parcours avait lieu au Haras des Presnes ou un repas attendait les participants. Les bénéfices de cette journée (qui n'étaient pas encore établis) seront versés aux associations des Brûlés de France et diabétiques lors d'une petite réunion entre les organisateurs et les associations susdites.



Une arrivée des «150 km»

### La Pétanque Belvérine

**Le club a bien démarré la saison 2015 avec un effectif en hausse, dépassant les cent licenciés et adhérents.**

Les temps forts de ce début de saison sont les différents championnats de Vendée avec la participation de 45 joueurs dont 12 féminines.

En Championnat de Vendée doublettes, nos jeunes Seniors Alex et Amaud JOLLY se sont qualifiés pour le championnat de Ligne à Ernée (53).

Autre temps fort de la saison : l'organisation des **Concours d'été, en doublettes, ouvert à tous, tous les vendredis de Juillet et Août à 19 h au boulodrome.**

Venez nombreux découvrir notre sport ou loisirs !

Le Secrétaire, Michel Durandet  
Tél : 06 29 19 23 85  
[petanquebelverine@yahoo.fr](mailto:petanquebelverine@yahoo.fr)



### Société de Chasse

**La saison dernière, nous étions 106 chasseurs et le nombre diminue tous les ans.**

Que signifie société de chasse communale ?

C'est un groupement de personnes (chasseurs, propriétaires agriculteurs et autres) qui se réunit pour l'utilité de la chasse mais pas pour ses intérêts personnels ; c'est pour cela qu'il y a une société de chasse communale. Je vous invite à nous rejoindre.

**Avis aux jeunes - permis gratuit la première année.**

**Avis aux nouveaux arrivants et personnes intéressées :**

**Assemblée générale le 26 juillet à 9 heures.**

Bonne saison de chasse.

Le président, Gaborit Sébastien



### Country Dance Club

Cours de danse Country à l'abri du marin  
235, rue du port  
Beauvoir sur Mer

Novices tous les mardis de 19 h à 21 h  
à partir du 15 septembre 2015  
\*\*\*

Débutants tous les mercredis de 19 h à 21 h  
à partir du 16 septembre 2015  
\*\*\*

Renseignements et inscriptions  
Faby au : 07 71 23 65 01



### Cercles d'échecs Beauvoir - Pays du Gois

**Le Cercle d'Echecs de Beauvoir-Pays du Gois poursuit son évolution avec l'arrivée de nouveaux adhérents venus renforcer l'effectif existant.**

Pour la première fois, une équipe était engagée dans le championnat départemental et termine honorablement en milieu de tableau.



Ambiance studieuse le mercredi avec les jeunes...

Pour clôturer cette saison 2014-2015, la ville de Beauvoir était choisie par les instances de la F.F.E. pour organiser le **7 juin le championnat de la ligue des Pays de Loire de parties rapides.**

Mais déjà, il nous faut préparer le «2°rapide du Gois» qui se déroulera le **dimanche 20 septembre** à la salle polyvalente. Par avance, nous invitons les Belvéryns curieux, intéressés ou initiés à venir assister un moment à cette fête des échecs.



et les moins jeunes...

**20 Septembre 2015**

Salle polyvalente - Beauvoir sur mer

**2° Rapide du Gois**

Homologué F.F.E.; Licence B obligatoire  
7 rondes de 2 x (15mn+5sec/coup)  
1° ronde à 10h00

**1<sup>er</sup> prix 150€**

(si le nombre de participants est supérieur à 50)

Renseignements et inscription jusqu'au 12 septembre

Adultes 12€, jeunes 6€. Sur place 14€/7€.

Site: [sites.google.com/site/guyfermen/home](http://sites.google.com/site/guyfermen/home)

Mail: [echecsbeauvoir.paysdugois@gmail.com](mailto:echecsbeauvoir.paysdugois@gmail.com) ou [echecsuy@gmail.com](mailto:echecsuy@gmail.com)

Tél : Guy Ferme 02 51 68 70 33 ou 06 79 41 84 65

Buvette et sandwichs sur place



Le championnat de la ligue Pays de Loire

### Les Retraités Sportifs

**L'A.R.S.B. une association florissante ?**

Je me pose la question de savoir si ce n'est pas, en effet, le mot de référence à employer pour notre association qui ne cesse d'évoluer, avec **plus de 300 adhérents** auxquels nous proposons de nombreuses activités très diversifiées : sportives (où la licence est obligatoire avec un cachet médical et une assurance) et de loisirs (pour tous).

Les investissements sont à la hauteur de notre évolution qui fait le maximum pour mettre nos adhérents dans les meilleures conditions possibles avec des animateurs qualifiés, formés par des stages spécifiques au sein de la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) et organisés par le CODERS (départemental).

Je crois que tous ont grand plaisir à se retrouver une ou deux fois par semaine (et même parfois plus !) pour marcher, «chatouiller la balle» de tennis ou de ping-pong, «viser dans le mille», «pointer ou tirer» à la pétanque, danser, entretenir son corps à la gym, chanter, «brûler les planches» au théâtre, jouer les «apprentis-artistes» aux travaux manuels, essayer des «capotes» à la belote... et surtout entretenir l'amitié...

Alors... Longue vie à l'A.R.S.B.

Bernard



Renseignements auprès d'Anne-Marie  
tél : 02.51.68.63.44  
ou voir sur notre site internet :  
[arsb85.free.fr](http://arsb85.free.fr)

## Accueil de Loisirs 3/12 ans La Marelle

ALSH La Marelle,  
9 rue de la Levée,  
85230 Beauvoir sur Mer  
Tél : 02.28.10.78.32

mail : clsh.la-marelle@orange.fr

Site internet : [la-marelle.wix.com/Beauvoir\\_sur\\_mer](http://la-marelle.wix.com/Beauvoir_sur_mer)



### LES SORTIES :

- jeudi 9 juillet : parc de loisirs La Sablière à Challans - 3/12 ans,
- mercredi 15 juillet : piscine à Beauvoir sur Mer - 9/12 ans,
- jeudi 16 juillet : plage à la Barre de Monts - 3/12 ans,
- jeudi 23 juillet : Jardin du vent à Notre Dame de Monts - 3/5 ans et Biotopia à Notre Dame de Monts - 6/12 ans,
- mercredi 29 juillet : piscine à Beauvoir sur Mer - 6/8 ans,
- jeudi 30 juillet : piscine de Machecoul - 3/5 ans et Château de Noirmoutier - 6/12 ans,
- mercredi 19 août : piscine de Beauvoir sur Mer - 9/12 ans,
- jeudi 20 août : Historial de la Vendée aux Lucs s/ Boulogne - 3/12 ans,
- mercredi 26 août : piscine de Beauvoir sur Mer - 6/8 ans,
- jeudi 27 août : ferme des Pommettes à St Jean de Monts - 3/5 ans, activité poney à la ferme Kalypso de Beauvoir s/ Mer - 6/8 ans et activité tir à l'arc à Beauvoir s/ Mer - 9/12 ans.

## OUVERT DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JUILLET ET DU 17 AU 31 AOÛT 2015 POUR LA PÉRIODE D'ÉTÉ

### Possibilité d'inscription :

- à la journée de 9h à 17h,
- à la demi-journée (avec ou sans repas) de 9h à 12h ou de 13h30 à 17h,
- accueil péricentre de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

### LE PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE L'ÉTÉ 2015 :

Le thème de l'été :

«A la poursuite du temps perdu»

- du 1<sup>er</sup> au 10 juillet : Les Dinosaures,
- du 13 au 17 juillet : La Préhistoire,
- du 20 au 24 juillet : Les Gaulois,
- du 27 au 31 juillet : Les châteaux forts,
- du 17 au 31 août : (programme à définir).

### LES MINI-CAMPS :

- du 21 au 24 juillet - 7/9 ans : camp «Trappeur» à Aizenay (85), au camping de la forêt, activités nature, animation nocturne, fabrication de cabanes et de flèches polynésiennes, piscine,
- du 27 au 31 juillet - 9/12 ans : camp «Sensations Surf» à Saint Viaud (44), base de loisirs TSN44 : multisports, télési, stand up paddle, slackline,
- du 18 au 20 août - 7/9 ans : camp «Fun détente» au camping du domaine du Collet aux Moutiers en Retz (44), activités : poney, mini-golf,
- du 24 au 26 août - 5/6 ans : camp «Tepacap» à Savenay (44), parc de loisirs Tepacap : parcours accrobranche, chasse aux trésors, nuits sous tipis.

**Il reste encore des places disponibles pour les journées centre, les sorties et les mini-camps.**

### LES TARIFS :

QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1400	1401 et +
Demi-journée	3,28 €	4,32 €	5,36 €	7,36 €	8,12 €	8,84 €
Journée	6,56 €	8,64 €	10,72 €	14,72 €	16,24 €	17,68 €
Péri-centre (la demi-heure)	0,41 €	0,54 €	0,67 €	1,30 €	1,60 €	1,90 €

### LA FÊTE DU CENTRE :

**Le vendredi 31 Juillet 2015, à partir de 19H  
à la salle polyvalente de Beauvoir sur Mer.**

## L'Office Enfance Jeunesse

Accueil, activités et séjours tout l'été...



7, Rue St Nicolas  
85230 BEAUVOIR SUR MER  
Tél : 02.51.54.83.87

[oej.cantonbeauvoirsurmer@orange.fr](mailto:oej.cantonbeauvoirsurmer@orange.fr)

N'hésitez pas à consulter notre **site internet**  
pour vous informer en temps réel :  
[www.beauvoir.wix.com/office\\_enfance\\_jeunesse](http://www.beauvoir.wix.com/office_enfance_jeunesse)



Sortie Char à voile

**Nos portes et plannings d'animation seront ouverts du 1<sup>er</sup> juillet au 28 août pour tous les belvérin(e)s, âgés de 9 à 17 ans.**

Sans oublier quelques activités rythmées : zumba, bouée tractée, body-board, cache-cache laser...

Il reste quelques places pour le séjour «Rock en Folie», ouvert aux 14-17 ans, qui se déroulera du 21 au 25 juillet dans la vallée de Poupet. Au programme : canoë, une journée au Puy du Fou, concert de Shaka Ponk...

Nos mini-séjours thématiques en août Farniente et découverte de l'île, au camping de la Pointe à Noirmoutier, du

11 au 13 août, pour les 9-13 ans. Activités terrestres au lac de Vioreau (Joué sur Erdre), du 25 au 27 août, pour les 12-15 ans.

Alors si vous ne savez pas comment occuper votre été et éviter trop de télé, venez prendre votre adhésion et profiter de nombreuses activités concoctées par l'équipe d'animation !

**FERMETURE annuelle de l'OEJ  
du 31 août au 5 septembre**

## L'Office Enfance Jeunesse soufflera ses 10 bougies

le samedi 26 septembre, à partir de 15h

**Rendez-vous à l'Espace de l'Enclos, à Bouin, pour fêter cet anniversaire avec nous !**

**Jeux, photos, témoignages, apéro-musical, buffet froid et plein d'autres surprises...**

## OGEC - La Vigilante

École St Joseph

**Le vendredi 5 juin 2015, les élèves de CE2 et CM1 de l'école privée Saint Joseph sont allés visiter deux châteaux en Touraine : Ussé et Langeais.**

L'écrivain Charles Perrault y a séjourné. Ce château lui a inspiré l'écriture du conte de «La Belle au Bois Dormant». D'ailleurs, dans le chemin de ronde du château, plusieurs salles sont consacrées à la mise en scène de ce conte.

Ussé est un château se situant au bord du Cher. Il date du IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècle. Au cours de l'histoire, il a subi diverses transformations passant d'une architecture typique du Moyen-Age à celle de la Renaissance puis du XVIII<sup>ème</sup>.

Langeais est un château typique du Moyen-Age. Tout d'abord forteresse, il est devenu ensuite, un château de plaisance sous Charles VIII. Ce monument a conservé toute son authenticité.



### Association Syndicale des marais du Dain

L'Association Syndicale des Marais du Dain a été créée au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle par les propriétaires de parcelles du marais situées sur les communes de Beauvoir sur Mer et Saint Gervais.

Beauvoir sur Mer : 301 ha pour 294 propriétaires, Saint-Gervais : 1.946 ha pour 401 propriétaires. Surface syndicale : 2.247 ha pour 296 propriétaires au total.

Le marais est une zone tampon entre le bassin versant et la mer.

La mission première de l'Association est l'évacuation de l'excédent d'eau vers la mer en hiver. Pour cela, il a été mis en place au cours de décennies un réseau hydraulique de 35 kms d'étiérs et de 16 écluses pour une bonne circulation des eaux. Les ouvrages hydrauliques sont manœuvrés par des éclusiers qui gèrent les niveaux d'eau dans leurs étiérs respectifs.

En période dite d'été, du 01 avril au 01 octobre, une grande partie du marais est réalimentée par de l'eau douce de la Loire grâce à un réseau de canaux et rivières mis en place dans les années 1960 par l'Union des marais du Sud Loire de Machecoul, à laquelle le syndicat adhère depuis 1964. Sur la commune de Beauvoir sur Mer, un secteur est alimenté en eau de mer par des prises d'eau à l'écluse du port du Bec, qui est gérée par des éclusiers du Conseil Départemental.

De plus, l'Association syndicale des marais du Dain participe à la lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes (jussie, ragondins et rats musqués) en collaboration avec le Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton qui assure également son secrétariat.

Pour information, la taxe syndicale que tout propriétaire de parcelles paie chaque année, permet de financer cette lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes, ainsi que le curage des étiérs et l'entretien et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques

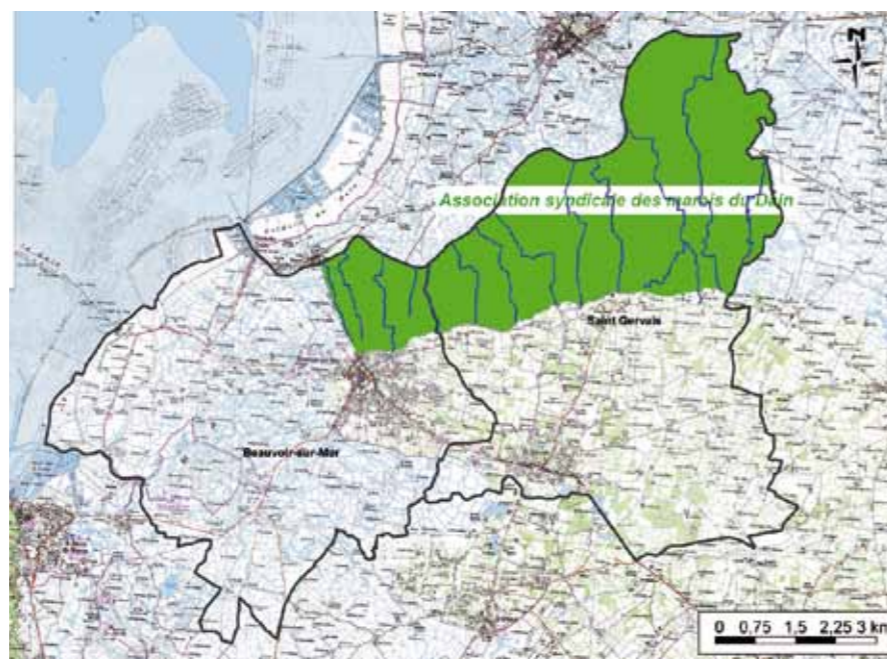
Depuis 2012, l'Association syndicale des marais a entrepris des travaux de curage avec le Syndicat d'Aménagement Hydraulique dans les marais du Dain. Ce programme d'une durée de cinq ans permet l'entretien des étiérs et de retrouver ainsi leurs fonctionnalités hydrauliques et biologiques. Ces travaux sont actuellement en cours et devraient se prolonger au delà des cinq années.

Si vous êtes propriétaires d'une parcelle incluse dans le périmètre syndical, vous pouvez contribuer au fonctionnement de l'Association syndicale en participant à la prochaine Assemblée des Propriétaires de l'Association syndicale des marais du Dain qui aura lieu en 2016. Cette prochaine Assemblée sera importante puisqu'un nouveau comité syndical sera élu pour six ans.



Aujourd'hui, le Comité syndical, élu en 2010, est constitué de 9 titulaires et de 3 suppléants sur les sections de Beauvoir sur Mer et Saint Gervais. Monsieur Serge Boutolleau a été élu Président de l'Association en juin 2014, par le Comité syndical, succédant à Monsieur Jean-Claude Dugast qui a quitté ce poste après 27 ans de bons et loyaux services.

Périmètre d'action du syndicat des Marais du Dain



### L'Outil en main

Depuis quelques années, plusieurs retraités de diverses professions se sont associés afin de faire découvrir différents métiers manuels à des jeunes de 9 à 14 ans.

La municipalité est venue en soutien à cette nouvelle association en lui allouant une maison, au 105 route de la Roche. Dès le début, plusieurs jeunes, garçons et filles ont été séduits par le principe. Le samedi matin, ils viennent faire connaissance de divers métiers. Au départ, nous en proposons 9, mais aujourd'hui, il y en a 15 : Jardinage, cuisine, boulangerie, pâtisserie,

carrelage, menuiserie, plâtrerie, mécanique, plomberie, électricité, peinture, art floral, couture, matelotage et dernière arrivée, la coiffure. Chaque jeune passe obligatoirement de l'un à l'autre, ce qui lui permet d'approcher tous ces métiers et d'acquérir de nombreuses bases professionnelles. Actuellement 17 jeunes viennent régulièrement suivre ces initiations sous la houlette de 25 professionnels retraités. En ce début juin, «l'Outil en main» ouvrait ses portes afin de faire connaître ses activités au plus grand nombre. Les enfants y montraient leur dextérité apprise et préparaient diverses pâtisseries et amuses bouche pour les visiteurs. Ces derniers, parents et enfants, sont venus nombreux s'enquérir des en-

seignements prodigués. Intéressés et convaincus par ce qu'ils y ont vu, 6 d'entre eux ont confirmé leur inscription pour septembre prochain. Les cours sont dispensés de 9h30 à 12h le samedi. La cotisation est de 75 € par an.

Pour tous renseignements ou inscriptions, appelez le 06 16 66 30 68.



Portes ouvertes à l'Outil en main

### AMPAC

Un spectacle à ne pas manquer !

Les Chœurs de France : 20 ans de rendez vous immanquables

Cela fera 20 ans cette année que les Chœurs de France reviendront à Beauvoir. C'est devenu aujourd'hui un rendez vous incontournable, au point qu'il a fallu depuis plusieurs années faire 2 séances qui, chacune se jouent à guichet fermé. Les spectateurs affluent à chaque fois de toute la région et les choristes, de leur côté, sont heureux de retrouver cette atmosphère chaleureuse que leur apporte chaque fois le public belvérois. Ils seront de

retour le **samedi 28 novembre** pour 2 représentations (17h et 20h). Ils arriveront avec un nouveau spectacle intitulé «Au fil du temps». Cette soirée retentira des meilleures créations de chanteurs célèbres tels que Barbara, Brel, Brassens, Ferrat, Nougaro... Renseignements et réservations au 02 51 68 71 13 dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Tarif : 12 € pour les adultes et tarif réduit : 6 € (-20 ans, étudiants, chercheurs d'emploi, handicapés).

### L'Atelier Belvérois Couture et Détente

L'association A.B.C.D. organise le 24 octobre 2015 une bourse aux jouets dans la salle de l'Ardoise Verte.

- Dépôts des jouets le vendredi 23 octobre 2015 de 14h à 18h30,
- Vente des jouets le samedi 24 octobre 2015 de 9h à 12h30 de 14h à 16h,
- Retrait des jouets invendus le lundi 26 octobre 2015 de 16h à 17h.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Yvonne FRITEL (présidente) au 02 51 68 76 73. Mme Eliane BURGAUD (vice-présidente) au 02 51 68 02 33.



### Office de Tourisme du Pays du Gois

L'Office de Tourisme du Pays du Gois vous dévoile ses nouvelles brochures.

L'Office de Tourisme du Pays du Gois vous invite à venir découvrir ses nouvelles brochures touristiques 2015-2016. La brochure touristique vous présente le Pays du Gois à travers le travail de nos producteurs locaux et les principales activités de notre Pays. Pour ce qui est du guide animations, vous y découvrirez les rendez-vous incontournables des quatre communes pour l'année 2015.

Horaires d'ouverture Juillet/Août :

- Du lundi au samedi : 9h30-12h30 et 14h-18h30 (samedi fermeture 18h)
- Dimanche et jours fériés : 10h-13h



OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU GOIS

9, Rue Charles Gallet  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél. : 02 51 68 71 13  
contact@otsi-paysdugois.fr  
www.otsi-paysdugois.fr

### Les Amis de l'Isle de la Crosnière, de la Noure, du Gois et de ses abords

Les journaux nous ont appris récemment l'éventualité de «classer» l'ensemble passage du Gois, île de la Crosnière à Beauvoir-sur-Mer et le polder de Sébastopol à Noirmoutier.

Le quartier de la Crosnière a été effectivement une île et une paroisse à part entière avant de s'être intégré vers 1800 à la commune de Beauvoir-sur-Mer.

Le village de la Crosnière a été créé à partir d'un haut fonds de la baie de Bourgneuf qui fut transformé en polder à partir de 1767. Ce territoire a une forme d'ellipse de 3 km de long sur environ 1 km de large limitée au Sud par l'étier de Sallertaine, à l'Est par le chenal de la Lasse, au Nord par la route du Gois et par la mer à l'Ouest. La paroisse appelée «Notre-Dame-du-Pé» ou vulgairement «île de la Crosnière» est mise en place le 11 octobre 1772 et est rattachée à Barbâtre. Mais auparavant, il a fallu savoir qui était propriétaire de cette nouvelle île qui intéressait beaucoup Cornil Guislain JACOBSEN (1709-1787) «noble Homme» qui était connu pour ses travaux de dessèchements à Noirmoutier et qui deviendra plus tard «seigneur et patron de la Crosnière». A cette époque le Prince de Condé (1736-1818) est propriétaire de l'île de Noirmoutier et va demander à son cousin le Roi Louis XV qu'il soit nommé également propriétaire de cette future île de la Crosnière. C'est ainsi qu'en 1766, le Prince de Condé est confirmé comme propriétaire de la Crosnière et le 25 avril 1766, l'île de Pé d'une superficie de 1.355 boisselées est vendue à Cornil Guislain JACOBSEN et à son futur gendre, Jacques Augustin JOLY du BERCEAU (1736-1770).

Les travaux de dessèchement commencent le 1<sup>er</sup> avril 1767 avec l'aide d'environ 1.000 ouvriers venus de toutes les paroisses voisines.

En 1768, l'île est prête à accueillir les colons car quatorze maisons ont déjà été construites. Un port est aménagé sur la Lasse qui à cette époque mesure 50 mètres de large ce qui permet l'accès à des navires de moyen tonnage.

La paroisse appelée «Notre-Dame-du-Pé» ou vulgairement «île de la Crosnière» est donc mise en place le 11 octobre 1772 et est rattachée à Barbâtre. François Ambroise RODRIGUE qui était auparavant chapelain du village de l'Epoids de la paroisse de Bouin devient à cette date le premier curé de la paroisse de l'île de la Crosnière. La maison du curé était composée de 4 chambres et l'église mesurait 42 pieds de long et 22 de large. Le cimetière n'a jamais eu de mur d'enceinte malgré la demande du vicaire général en 1772.

Tout est donc en place pour recevoir les premiers colons d'autant que le curé va commencer à enregistrer les naissances, mariages et décès dès le 1<sup>er</sup> Novembre 1772 dans les registres paroissiaux. Le 1<sup>er</sup> acte est celui du décès de Pierre Jean LEROY âgé de 2 ans qui était né et baptisé à Barbâtre le 16 avril 1770. Comme d'autres familles celle du couple Jean LEROY - Françoise RENAUD était donc arrivée à la Crosnière avant l'installation officielle du 1<sup>er</sup> chapelain. Les premiers colons vivent donc à la Crosnière mais doivent faire enregistrer les événements de leurs vies dans les communes voisines comme Barbâtre et Beauvoir-sur-Mer. C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> colon Jean Michel GAUTHIER, né en 1737 à Beauvoir et qui s'était marié en 1762 à Barbâtre avec Jeanne Françoise GUILLEMENT, baptise sa 3<sup>ème</sup> fille Jeanne Elisabeth le 20 décembre 1767 à Beauvoir mais l'acte de baptême précise qu'elle est «...née dans l'Isle de la Crosnière de la paroisse de Barbâtre...». Ainsi, les premiers colons se sont installés vers 1767 à la fin des travaux de dessèchement mais avant même que la construction des maisons soit terminée.



Ensuite, on sait que les JOLLY, les MARCHAIS et les RABALLAND vont s'installer au Fély, les ECHARDOUR vont vivre au Carreau, les ANDRE et les LEROY à proximité de la Cambuse, les GABORIT à la Maison Neuve, les BRIAND à l'Hermitage et en 1793 les BERNARD et les ECHARDOUR s'installent à la métairie du Poteau.

Alphonse GAUVRIT (1919-2015), érudit et écrivain local de Beauvoir a été un des premiers à s'intéresser au village de la Crosnière en étudiant les archives de l'Etat civil de cette paroisse.

La cure et l'église ont sans doute été détruites pendant la révolution mais il reste le cimetière et le pont noir sur la Lasse que l'association des «Amis de la Crosnière et de la Noure» présidée par le Docteur Jean Claude DUGAST veille à maintenir en bon état. Depuis 2103, après un rapprochement avec l'association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Pays du Gois, la nouvelle association s'appelle maintenant l'Association des «Amis de la Crosnière, de la Noure, du Gois et de ses abords» et elle est présidée par Jacques de GRANDMAISON. Le Président d'honneur est le Docteur Jean Claude DUGAST.

Association des «Amis de la Crosnière, de la Noure, du Gois et de ses abords» :

**Composition du bureau :**  
 - Président : Jacques de GRANDMAISON  
 - Vice-président : Alain JACOBSEN – André CHAUVET  
 - Trésorière : Marguerite POTIER  
 - Secrétaire : Alain GIRAUD  
 - Secrétaire-adjointe : Marie Joséphe COUTON

Alain Milcent  
(un descendant de la Crosnière)

### Don du sang

Le dimanche 24 mai dernier, le vide-grenier annuel de l'association a connu un grand succès. Les bénéficiaires de cette manifestation permettent notamment de financer la promotion du don du sang auprès des jeunes.



Le dimanche 14 juin 2015, la balade «Les motards ont du coeur» a fait escale au Port du Bec pour recueillir des promesses de dons de sang. Près de 200 motards ont ainsi circulé entre Bourgneuf en Retz et Le Poiré sur Vie.



Pour donner son sang, il faut avoir 18 ans et peser plus de 50 kg. Contrairement aux idées reçues, on ne vient jamais à jeun pour donner son sang. Des enfants accompagnent parfois leurs parents à la collecte, un coin est prévu pour eux où ils peuvent lire ou faire des puzzles.

L'association adresse un grand Merci aux donateurs et à tous ceux qui aident le don du sang !!!

Prochaine collecte dans notre secteur :

le vendredi 11 septembre  
à Beauvoir sur Mer  
salle polyvalente  
de 15h30 à 19h30



«Les motards ont du coeur» au port du Bec

### Secours Populaire

Le secours populaire est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique qui pratique la solidarité envers les plus démunis.

Il apporte son soutien aux personnes en difficulté par la distribution de colis alimentaires et leur donne accès à une épicerie solidaire (un mardi après-midi sur deux). Il organise des séjours en mobil-home, dans des centres de vacances ainsi que des sorties d'une journée pour les familles qui ne peuvent pas partir.

La journée des enfants oubliés des vacances aura lieu cette année à Paris dans le cadre des 70 ans du Secours Populaire.

Ces activités sont financées par des subventions apportées par les collectivités, par les dons des particuliers et des entreprises et lors des collectes organisées dans les supermarchés locaux.

La dernière collecte du 30 mai nous a permis de récolter 600 kg de produits de base. Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé à cet effort de solidarité ainsi que les magasins qui nous ont accueillis.

Une braderie est prévue sur notre site de Beauvoir le samedi 1<sup>er</sup> août 2015 de 9h30 à 18h place des Paludiers (parking des camping-cars route de Nantes).

La boutique de «vêtements et brocante» est ouverte à tous les publics le mercredi de 14h à 17h.

Si vous désirez nous rencontrer ou vous joindre à nous, n'hésitez pas à nous contacter au 02 51 68 64 96.

A bientôt pour une visite.





## Vie Associative

### FNATH : Accidentés de la vie

De nouveaux membres et des avancés

La section locale de la Fédération nationale des accidentés de la vie (Fnath), s'est réunie pour son assemblée générale en février dernier.

Présidée par Jean-Claude Remaud, elle compte environ 75 membres dont 11 nouveaux en 2014. On note 424 nouvelles adhésions en Vendée l'an dernier.

La Fnath a fait abandonner, en juin 2014, le projet de geler la revalorisation des rentes d'accidents du travail et maladies professionnelles. «Une telle mesure aurait constitué un recul social de plus de 60 ans !» s'exclame le président.

La réforme de la formation professionnelle avec un volet particulier pour les personnes handicapées qui méconnaissent leurs droits est une autre avancée positive. Tout comme la reconnaissance de la pénibilité du travail. La Fnath souhaiterait aller plus loin car les grands perdants

sont actuellement les travailleurs de plus de 50 ans : «une génération sacrifiée».

Autre demi-amélioration depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les travailleurs handicapés bénéficiant d'un taux d'incapacité de 50% (et non plus de 80%) pourront bénéficier d'une retraite anticipée dès 55 ans... à condition d'avoir travaillé pendant 30 ans avec ce taux d'incapacité.

La Fnath a renforcé sa présence sur internet et mis en place deux nouvelles applications : Emploi et handicap et la seconde Europe et handicap.

Le bureau est réélu :

Président : Jean-Claude Remaud  
Vice-présidente : Madeleine Chevrier  
Trésorier : Michel Baud  
Trésorier adjoint : Joël Buchoul  
Secrétaire : Claude Ouvrard  
Secrétaire adjoint : Gaston Legard



Le président Jean-Claude Remaud (8<sup>ème</sup> en partant de gauche) souhaiterait céder la place l'an prochain.

Le 25 avril, s'est tenue une réunion d'information à Sallertaine sur les différentes possibilités de départ à la retraite : pénibilité, anticipation pour handicap, pour inaptitude, pour carrières longues ; la retraite progressive et l'âge légal.

L'association tient des permanences à Challans, centre de la Coursaudière, le deuxième mardi et le quatrième vendredi de chaque mois, de 9h30 à 12h, sauf en juillet et août. Uniquement sur rendez-vous : 02 51 37 06 15.

Site internet : www.fnathservices.com

### A.D.M.R.

Un sourire au quotidien

Le services à domicile ? Tout le monde connaît ! Mais, savez-vous que pour l'Association de Beauvoir sur Mer ce sont environ 470 personnes qui ont fait appel à l'ADMR en 2014 ?

Preuve que cette association apporte un réel service à la population locale. Un membre de la famille hospitalisé ou atteint d'une maladie grave, des travaux ménagers qui deviennent plus difficiles avec l'âge et le handicap, la dépendance qui s'installe, une maman fatiguée par des naissances rapprochées mais aussi le quotidien difficile à prendre en charge quand les deux parents travaillent...

La famille n'est pas toujours proche ni disponible pour apporter une aide régulière.

C'est pour cela que l'ADMR existe depuis près de 70 ans.

L'association locale ADMR de Beauvoir sur Mer emploie 59 salariées, et 2 secrétaires.

Toutes activités confondues, ce sont plus de 48.000 heures de travail effectuées en 2014.

Entretien du linge, ménage, rangement, préparation des repas, courses, sortie à proximité, aide à la toilette si besoin, c'est le quotidien des intervenantes à domicile. Mais aussi, garde à domicile d'une personne âgée en l'absence de l'aidant habituel, garde à domicile des jeunes enfants quand les autres solutions ne couvrent pas tous les besoins.

Les aides à domicile interviennent, parfois tous les jours, les passages sont programmés selon la situation et les besoins de chaque personne.

Bien sûr ces services ne sont pas gratuits ! Le coût dépend de la situation de chacun, de l'organisme qui peut prendre en charge, des revenus du demandeur....

Le meilleur moyen pour y voir plus clair, se renseigner à Beauvoir sur Mer auprès du :

**Secrétariat de l'association**  
2 Rue des écoles  
Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
Tel : 02.51.49.86.03

ou contacter M. Michel DUPONT  
Président de l'Association :  
06.07.84.57.58

L'Association locale ADMR de Beauvoir sur Mer couvre également les communes de La Barre de Monts, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain.



### Section UNC-AFN de Beauvoir sur Mer

Activités du 1<sup>er</sup> semestre 2015 :

Assemblée Générale du 23 janvier à la salle polyvalente.

La séance est ouverte vers 18h15 par le président Roland Delavau.

Une minute de silence pour les défunts de la section et pour l'année écoulée. Décès : Coulombel René et Péaud Jean ainsi que Paulette épouse de Roger Garandeau.

Étaient invités : Messieurs Leboeuf Michel, président départemental, Moureuil Gérard et Alain Burgaud ainsi que Monsieur le Maire.

Les sections de Bouin, Challans, La Barre de Monts, l'Épine, Notre Dame de Monts, Saint Gervais, Saint Urbain, le président des médaillés militaires, ainsi que tous les anciens combattants, leurs épouses, opax et soldats de France étaient présents. Le Président, M. Delavau, ouvre la séance et souhaite tous ses meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2015. Il donne ensuite la parole à M. Jean-Yves Billon, 1<sup>er</sup> adjoint, représentant le maire hospitalisé. Il se félicite de son soutien et celui du conseil municipal pour nos projets à venir.

La section est forte de 124 adhérents. Sont réélus : Baud Calixte, Couton Joseph, Remaud Jean-Claude, Sureau Michel et Tué Gaston.

L'année 2014 fut marquée par 7 manifestations : l'Assemblée Générale, un cochon grillé, un méchoui, un loto, un voyage à la Rochelle-Rochefort et deux cérémonies cantonales (8 mai et 11 novembre).

M. Billon Michel démissionne de son poste et d'administrateur vu son âge et est remplacé par M. Marmotte Gilbert. Lors de cette Assemblée Générale, ont eu lieu des remises de décoration :

- Grand or : Louis Fradet et Fabien Hillairet  
- Or : Michel Billon et Roger Joly.

À la fin de l'Assemblée Générale, nous avons pris le verre de l'amitié et un buffet froid était servi.

Composition du bureau :

Président : Roland Delavau  
Vice-Président : Joseph Couton et Michel Sureau, Soldat de France  
Secrétaire : Jean-Louis Petit  
Secrétaire Adjoint : Joël Tret  
Trésorier : Michel Baud  
Trésorier Adjoint : Gaston Tué  
Membres : Messieurs Calixte Baud, René Joly, Louis Fradet, Gilbert Marmotte, Fabien Hillairet, mesdames Jeanine Bolteau et Bernadette Martineau  
Correspondant : Jean-Claude Remaud



Cérémonie du 8 mai

Vu le mauvais temps, la cérémonie fut abrégée : Dépôt de gerbes, montée des couleurs et lecture du message du secrétaire d'État par M. le Maire. M. Roger Marchais a reçu la médaille des prisonniers de 1939/1945 des mains de M. le Maire.

La cérémonie était ensuite organisée par la commune de Saint Gervais. Messe et dépôt de gerbes au monument aux morts, allocution de M. le Maire et dépôt de gerbes suivi d'un vin d'honneur offert par la Mairie de Saint Gervais.

Depuis plusieurs mois, tout le bureau s'est mobilisé avec les sections voisines pour le Congrès Départemental du 21 juin 2015 où sont venues environ 3500 personnes et 450 drapeaux. Cet événement a été précédé de l'Appel du 18 juin.

Le correspondant  
Jean-Claude Remaud

Dépôt de gerbes  
Cérémonie commémorative  
du 8 mai.

82<sup>ème</sup> congrès  
Départemental de l'UNC  
- Cérémonie au  
monument aux morts -

Remise de médailles  
militaires à :  
Gaston TUÉ  
Michel GAGNEUX  
Albert DRONET  
de la section  
de Beauvoir sur Mer



## Coopération citoyenne

Le dispositif «**Voisins Vigilants**» permet d'apporter une action complémentaire et de proximité pour lutter contre les phénomènes de délinquance.

Il vise à rassurer la population, à améliorer la réactivité de la gendarmerie et à accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Après une année de fonctionnement, ce dispositif a fait ses preuves grâce à la vigilance des résidents qui ont le réflexe de signaler toute situation qu'ils jugent anormale.

Merci de votre collaboration.

### Contacts

Mairie de BeauvoirsurMer: 02.51.68.70.32  
Gendarmerie : 17



## Délinquance liée aux véhicules

Afin de combattre efficacement la délinquance liée aux véhicules, un plan national de lutte contre les vols et les trafics de véhicules et de pièces détachées a été lancé par le ministre de l'Intérieur en octobre 2014.

### Quelques recommandations :

#### Prévenir les risques de vols

A l'arrêt, ma voiture est systématiquement fermée à clé et les vitres sont closes. Je ne laisse pas les clés sur le contact, même dans un lieu fermé.

J'équipe ma voiture d'un système antivol électrique ou mécanique.

Je ne laisse jamais les papiers (carte grise, permis de conduire) dans ma voiture ni d'objet tentant qui puisse être vu de l'extérieur. En cas de car-jacking (détournement de voiture en présence du conducteur) ou de vol à la portière (vol d'objets en présence du conducteur, par la vitre ou la portière), je ne résiste pas.

#### Lutter contre les pratiques malhonnêtes

Des particuliers, des bandes organisées ou certains professionnels cherchent à écouler auprès du public des accessoires provenant de vols et de trafics.

En conséquence :

Je me méfie des pièces vendues à un prix nettement inférieur au prix du marché et privilégie un vendeur situé en France.

Je demande au vendeur des garanties sur l'origine des pièces ou sur l'origine de la voiture.

Je suis vigilant vis-à-vis des pièces dont le numéro a été effacé, limé ou modifié. Je m'assure avant l'achat que le véhicule n'est pas gagé auprès de la préfecture.

Si je vends ma voiture, je ne donne pas rendez-vous aux acheteurs potentiels à l'endroit où je la gare habituellement : cela empêche tout repérage préparatoire à un vol et privilégie un paiement par chèque de banque.

#### Réagir face à un vol

Préventivement, je garde une photocopie des documents concernant mon véhicule à mon domicile afin de permettre aux forces de l'ordre de renseigner rapidement le fichier national des véhicules volés.

Lorsque je constate le vol de mon véhicule ou le vol d'accessoires, j'en informe rapidement la brigade de gendarmerie la plus proche. Je dépose plainte dès que possible.

Si je retrouve le véhicule volé ou si j'identifie des pièces détachées dérobées, je contacte immédiatement la gendarmerie et ne tente rien par moi-même pour récupérer ce qui m'appartient.

**Je suis victime ou témoin d'un vol ou d'une tentative en cours, j'appelle le 17.**



## Autorisations d'urbanisme

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ne sont plus traitées par la D.D.T.M. mais par la Communauté de Communes du Pays de Challans. Néanmoins, vos dossiers sont toujours à déposer à la mairie.



## Dépistage du cancer colorectal

Le cancer colorectal est le 3<sup>ème</sup> cancer le plus fréquent en France et le 2<sup>ème</sup> le plus meurtrier. Mais détecté tôt, on en guérit 9 fois sur 10.

Le dépistage permet non seulement de repérer des cancers précocement mais également de repérer des polypes qui auraient pu évoluer en cancer s'ils n'avaient pas été retirés. Un nouveau test, plus simple et plus performant, remplace désormais le test Hémocult. Avec un seul prélèvement, une fois tous les 2 ans, vous pouvez vous sauver la vie.

**Si vous avez entre 50 et 74 ans, parlez en avec votre médecin.**



02 51 05 55 58  
depistage@audace85.fr  
www.audace-85.fr



## Le jeu de l'été : Sudoku - Difficulté : MOYEN

Grille N°1

		9		1	2	7		8
8		2	5					
	4		6					
	3			2		5		
	7			5				3
		1		9				6
					1		7	
					5	6		4
6		4	2	7		1		

Grille N°2

				5	4			9
					1	3	2	
1		9		2				7
	3					7		8
	5							3
4		1						6
2				6		4		9
	4	6	1					
	9		8	4				

### Solutions

5	1	9	2	7	5	6	7	8
8	4	2	5	1	9	3	2	6
6	4	1	6	9	8	7	5	3
3	7	5	3	2	4	7	1	9
7	3	8	2	9	6	5	4	1
4	7	1	5	8	3	6	9	2
2	5	1	6	9	2	7	4	8
9	3	2	4	1	6	7	5	8
8	6	7	9	3	2	8	5	4
6	4	9	7	1	3	2	5	8
3	2	7	6	5	4	8	9	1

Grille n°1

6	9	4	2	7	8	1	5	3
5	7	2	6	3	1	9	7	8
8	4	1	9	5	2	7	6	3
3	2	5	1	8	9	6	4	7
4	7	1	5	6	9	3	2	8
9	3	2	4	1	6	7	5	8
7	4	6	8	9	2	1	5	3
6	5	8	7	3	2	4	1	9
8	1	2	5	4	7	3	9	6
3	2	7	6	5	4	8	9	1

Grille n°2

# AGENDA 2015

## Beauvoir sur Mer

### AOUT

- Samedi 1<sup>er</sup>** : Braderie solidaire organisée par le Secours Populaire - Parking des paludiers - 9h30 à 18h  
**Mercredi 5** : 3<sup>ème</sup> Concert de l'été à l'église St Philbert - Duo «Takis Jobit» - musique grecque - 21h - Gratuit  
**Samedi 8** : Course du Moulin de St Esprit organisée par le Vélo Belvérin et le C.C. Montois - Accès licenciés - A partir de 14h  
**Mercredi 12** : 4<sup>ème</sup> Concert de l'été à l'église St Philbert - Duo violon et guitare «Cord' à Cordes» - 21h - Gratuit  
**Samedi 15** : 15<sup>ème</sup> Concours de peinture organisé par la Mairie - Brocante - Marché nocturne - Animations - Bal populaire - Feu d'artifices - Place des 3 Alexandre et sous les Halles  
**Vendredi 28** : Spectacle Chapuze - Salle polyvalente - Tarif : 10 € / 10 € / Gratuit - 12 ans. Réservations au 02.51.68.71.13  
**Samedi 29** : Vide grenier de l'USM Foot - Complexe Sportif

### SEPTEMBRE

- Vendredi 4** : Concours de boules - Société de chasse  
**Samedi 5** : «Faites du Sport» organisée par la mairie de Beauvoir et les associations sportives - Complexe sportif - 14h à 18h  
**Vendredi 11** : Don du sang - 15h30 / 19h30 - Salle polyvalente  
**Samedi 19** : Grand Prix de la Meule Bleue - Arrivée au Port du Bec  
**Dimanche 20** : 2<sup>ème</sup> rapide du Gois - Cercle d'échecs - Salle polyv.  
**Samedi 26** : Foire St Michel et vide grenier - Place des 3 Alexandre  
**Samedi 26** : 10 ans de l'Office Enfance Jeunesse - Dès 15h - Bouin

### OCTOBRE

- Samedi 3** : Soirée folklorique du Bouquet Salaïe - Salle polyvalente  
**Dimanche 4** : Loto - Médaillés Militaires - Salle polyvalente  
**Dimanche 11** : Thé dansant organisé par l'ARSB - Salle polyvalente  
**Samedi 17** : Dîner dansant par la Pétanque - Salle polyvalente  
**Dimanche 18** : Loto - UNC-AFN - Salle polyvalente  
**Jeudi 22** : Spectacle jeune public - 15h - 6 € - Salle polyvalente  
**Samedi 24** : Bourse aux jouets organisée par l'ABCD - S. de l'Ardoise Verte

### NOVEMBRE

- Samedi 7** : Concours de belote - Société de chasse - S. polyvalente  
**Mercredi 11** : Loto - USM Football - Salle polyvalente  
**Samedi 14** : Concours de cartes - Pétanque - Salle polyvalente  
**Dimanche 15** : Loto - Océane Twirling - Salle polyvalente  
**Samedi 21** : Spectacle organisé par la Brun'sie - 16h - S. polyvalente  
**Samedi 28** : Concerts des Choeurs de France organisés par l'AMPAC - Salle polyvalente - 17h et 20h

### DECEMBRE

- Vendredi 4 et samedi 5** : Téléthon  
**Dimanche 6** : Loto - Club du 3<sup>ème</sup> âge - Salle polyvalente  
**Dimanche 13** : Loto - Société de Chasse - Salle polyvalente  
**Samedi 19 et Dim. 20** : Animations de Noël sous les Halles par l'ACAB  
**Dimanche 27** : Loto - USM Football - Salle polyvalente



Scannez ce code et rejoignez l'Aluette sur Internet



### L'Aluette

Directeur publication : Christian Thibaud

Conception : Service communication

Nombre d'exemplaires : 2350

Impression : Imprimerie du Marais

Photothèque :

Services municipaux et diverses associations

Mairie de Beauvoir :

Place de l'Hôtel de Ville -BP 46-85230 Beauvoir sur Mer

Tél : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

site internet : [www.mairie-beauvoirsurmer.fr](http://www.mairie-beauvoirsurmer.fr)